



# Revue de presse trimestrielle 2024

## Octobre – Novembre - Décembre

### Upsadi

# Récapitulatif

## Récapitulatif des actions de relations presse

- **8 communiqués de presse envoyés**
- **6 interviews réalisées**
- **22 retombées presse**



# Récapitulatif

## Récapitulatif des actions de relations presse

| COMMUNIQUES DE PRESSE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE |
|-----------------------|---------|----------|----------|
| Envoyés               | 2       | 4        | 2        |
| INTERVIEWS REALISEES  | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE |
|                       | 2       | 3        | 1        |
| FORMAT RETOMBÉES      | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE |
| ONLINE                | 10      | 4        | 2        |
| PRINT                 | 3       | 0        | 1        |
| TV                    | 0       | 2        | 0        |





# Communiqués de presse d'octobre à décembre

# Communiqués de Presse

## Communiqué de presse - octobre

**Jeudi 3 octobre : Journée Mondiale des personnes stomisées  
Les Prestataires de Santé à Domicile, garants d'une prise en charge optimisée pour améliorer le quotidien des patients**

 UPSADI

Alerte presse

**Jeudi 3 octobre : Journée Mondiale des personnes stomisées**

**Les Prestataires de Santé à Domicile, garants d'une prise en charge optimisée pour améliorer le quotidien des patients**

**Paris, le 09 septembre 2024 –** La Journée mondiale des personnes stomisées, le 3 octobre, est l'occasion de briser les tabous du sujet, d'ouvrir la conversation avec la stomie en France, et de souligner le rôle essentiel des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) dans ce domaine. Parce qu'ils sont experts des dispositifs de stomies et de compensation de troubles de la continence les PSAD accompagnent un nombre croissant de ces patients à la suite d'une intervention afin de leur permettre de retrouver le plus rapidement possible leur autonomie et de conserver leur qualité de vie.

**Un accompagnement médico-technique essentiel pour les patients stomisés**

En France, plus de 100 000 patients bénéficient de soins liés à une stomie, et entre 70% et 80% d'entre eux sont suivis par les prestataires de santé à domicile et environ 70% des stomies sont dues à un cancer. D'autres pathologies peuvent également entraîner une stomie, en particulier la maladie de Crohn ou la rectocolite hémorragique, deux maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MIC).

Grâce à l'accompagnement médico-technique des infirmiers spécialisés, à leur suivi personnalisé et régulier et à leur disponibilité, les PSAD sont des interlocuteurs de proximité privilégiés pour les patients et leurs proches. Ils comprennent parfaitement la réalité de la vie quotidienne de ces patients en France. Mais leur rôle est aussi essentiel pour les professionnels de santé de ville et hospitaliers, à qui ils libèrent du temps de soin, de par leur expertise, leur capacité à rassurer les patients et à les former à la prise en main de leur dispositif.

*« L'accompagnement des personnes stomisées est une mission propre aux PSAD : nous sommes les seuls à pouvoir déployer chez les patients pour les aider à accepter et acquérir l'autonomie sur ces dispositifs qui peuvent être difficiles à vivre. Malheureusement, sans recours à eux, sans véritable et sans véritable réelle de nos prestations, on a la sensation des patients ne pourront, certaines modalités de service peuvent être mise en péril. Nous travaillons ardemment à ce que nos expertises et les services rendus en matière de santé publique soient davantage reconnus dans les prochaines années » déclare Didier Daouda, Président de l'Upsadi*

**A propos de l'UPSADI**  
Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour partenaires 64 de membres plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.  
Précurseur sur l'innégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients dans un diagnostic et un traitement complexe, mais aussi dans la gestion de leur état de santé au quotidien. Ils leur apportent régulièrement et leur meilleure obéissance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladie respiratoire, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes dans la phase de fin de vie.  
Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'activités disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

**Contact Presse :** Agence Etycom – Aely Noiret – [a.noiret@etycom.fr](mailto:a.noiret@etycom.fr) – 06 52 03 13 47

[2024-10-03\\_CP-Journee-mondiale-des-pers-stomisees-def.pdf](#)



# Communiqués de Presse

## Communiqué de presse - octobre

Pour accompagner son développement, l'Upsadi nomme deux vice-présidents : Nicolas Balmelle (Bastide) et Kevin Chatard (PostHop)

  
Alerte presse

UPSADI, premier syndicat des Prestataires de Santé à Domicile indépendants

Pour accompagner son développement, l'Upsadi nomme deux vice-présidents : Nicolas Balmelle (Bastide) et Kevin Chatard (PostHop)

Paris, le 18 octobre 2024 – L'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants – Upsadi – annonce la nomination de deux vice-présidents : Nicolas Balmelle et Kevin Chatard qui rejoignent donc Didier Doussal, à la tête de l'Upsadi.

Dans le cadre de son développement, l'Upsadi a souhaité renforcer la gouvernance de son organisation, davantage prendre en compte des entreprises indépendantes du secteur de la prévention de santé à domicile, mises en œuvre par des années de baisses tarifaires, une inflation persistante, et un manque de reconnaissance de la part des pouvoirs publics. Les nominations de Nicolas Balmelle et Kevin Chatard permettront de renforcer le force du syndicat et sa capacité à représenter ses adhérents jusqu'au plus haut niveau.

Synthèse de premier plan, l'Upsadi créé en 2013 représente désormais plus de 450 entreprises de l'assistance à domicile de Santé à Domicile, dont plus de 95% sont des TPE, PME et grandes structures familiales, toutes indépendantes, et représentant ensemble toutes les branches des métiers de la prévention de santé à domicile : assistance respiratoire, nutrition perfusion, insufflométrie et maintien à domicile.

« Ces derniers mois, la progression significative du nombre d'adhérents à notre syndicat est un marqueur fort : nos métiers, notre secteur d'activité ont un besoin impératif de représentation, et d'une meilleure lisibilité auprès du grand public et des professionnels de santé. Avec Nicolas Balmelle et Kevin Chatard, je suis persuadé que nous pourrons aller encore plus loin, et défendre nos adhérents toujours plus et toujours mieux, notamment auprès des pouvoirs publics, à qui nous devons réexpliquer notre rôle, réaffirmer notre volonté de participer aux débats, mais surtout, rendre tous les services que nous pourrions rendre au système de santé », a expliqué Didier Doussal, président de l'Upsadi.

Alors que s'ouvre la séquence budgétaire du PLFSS et que d'importants efforts vont encore être demandés à un secteur déjà fortement éprouvé par le cumul inflation / baisses tarifaires, tandis que la mise en place d'une censure obligatoire sur les dépenses est attendue dans les prochains mois et que des dossier majeurs tels que la reconnaissance du secteur indépendant doivent être résolus, la nomination de deux vice-présidents, pour épauler Didier Doussal dans ses fonctions de président de l'Upsadi, permet d'assurer le syndicat comme partie prenante et interlocuteur de premier plan.

Nicolas Balmelle, Directeur des Relations Institutionnelles et des Partenariats - Bastide Medical, et vice-président de l'Upsadi



Nicolas Balmelle, originaire de Nîmes (30), est diplômé d'une Licence en droit et d'une Maîtrise en Sciences Politiques de l'université de Montpellier. Il effectue sa formation initiale en tant qu'agent municipal à la mairie de Nîmes et devient conseiller communal au sein de la Ville Métropole. Il devient ensuite Directeur de Cabinet et de la Communication pour la Ville de Châteaurenard, puis occupe la même fonction pour la Ville de Saint-Gilles. Plus tard, Nicolas Balmelle retourne à Nîmes où il occupe les postes de Chef de Cabinet du Maire, Président de Nîmes Métropole et Sénateur du Gard. Enfin, en 2018, il devient Directeur Général de la Caisse d'Assurance Maladie des Relations Institutionnelles et de la Facturation Tiers-Paiement. Depuis avril

**Il était important de structurer l'organisation de notre syndicat, pour porter toujours plus haut la voix des PSD, et représenter ce secteur essentiel, non seulement pour le système de santé, mais également pour l'économie de notre pays, car les PSD, ce sont avant tout des entreprises, et des emplois non-délocalisables. Je suis ravi de cette nomination en tant que vice-président de l'Upsadi, qui est pour moi une façon de réaffirmer la nécessité de défendre les acteurs économiques indépendants, quelle que soit leur taille » déclare Nicolas Balmelle, Vice-Président de l'Upsadi**

Kevin Chatard, Fondateur – Directeur de PostHop, et vice-président de l'Upsadi



Kevin Chatard, originaire de Clermont-Ferrand (63), est diplômé d'un BTS Diététique et d'un Diplôme Universitaire Nutrition du Sportif de Haut Niveau de l'Université de Médecine de la Poitou-Sapir. Il débute dans l'entrepreneuriat, qui débute alors au sein de l'entreprise de prestations de santé à domicile Médica Service. Il rejoint ensuite l'entreprise France Perfusion où il exerce d'abord en tant que diététicien, puis en tant que Responsable Technique et Développement / Animatrice réseau. C'est en 2015 qu'il se lance dans l'entrepreneuriat et fonde Posthop, avec la volonté de fédérer et d'accompagner opérationnellement les PSD indépendants dans les domaines de la Perfusion, la Nutrition Artificielle et la Clarification, puis en 2019 il co-fonde la société Renight-Store.

« C'est une grande fierté d'être le vice-président de l'Upsadi, moi qui ai commencé sur le terrain de la prestation de santé à domicile, et dont le métier aujourd'hui est de fédérer des PSD et de défendre leurs intérêts. Au sein de l'Upsadi, j'aurai à cœur d'assurer l'équilibre dans la représentation de tous les acteurs du secteur en tant que représentant de petites et très petites entreprises, et de défendre des métiers qui sont méconnus, mais tellement importants pour des milliers de patients, et pour des milliers de professionnels de santé qui nous font confiance. » complète Kevin Chatard, Vice-Président de l'Upsadi

**Le syndicat de l'UPSAIDI**  
Créée en 2013, l'Upsadi est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires. Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'Upsadi accompagnent les patients grâce à un dispositif médico-léger à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuant à leur accompagnement thérapeutique et social. Ils sont également spécialisés dans la prise en charge de patients atteints d'un ou plusieurs comorbidités, ou de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète, Ictio pathologiques (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire...). Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques. Intervenant sur prescription médicale, les PSD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce à 2350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'entraînement disponibles 24h/24 et 7j/7.

Contact Presse : Agence Etycom - Aelya Noiret - [a.noiret@etycom.fr](mailto:a.noiret@etycom.fr) - 06 51 08 13 47

2024-10-18\_Ap-VP.pdf

# Communiqués de Presse

## Communiqué de presse - novembre

### Nutrition artificielle à domicile : les PSAD inquiets pour l'avenir de leur profession et pour la qualité des soins proposés aux patients



Alerte presse

Semaine nationale de la dénutrition du 12 au 19 novembre

Pour les patients, la nutrition artificielle à domicile, c'est vital  
Les Prestataires de Santé à Domicile inquiets pour l'avenir de leur profession, et pour la qualité des soins proposés aux patients

Paris, le 17 octobre 2024 – La dénutrition concerne 2 millions de personnes en France, dont 70 000 patients, le plus souvent gravement dénutris, sont accompagnées quotidiennement par un Prestataire de Santé à domicile (PSAD).

La nutrition entérale ou parentérale à domicile nécessite en effet une expertise spécifique tant des technologies et des traitements de référence, mais également des besoins des patients, et du suivi de proximité de personnes fragiles.

A l'occasion de la Semaine nationale de la dénutrition, l'Upsadi, qui représente les PSAD indépendants, souhaite rappeler l'urgence de défendre un secteur d'activités mis à mal par des politiques publiques qui ne tiennent pas compte de la nécessité de leur présence aux cotés des patients les plus fragiles... Les prestations de santé à domicile dans le domaine de la nutrition artificielle n'ont pas été revalorisées depuis 25 ans : les TPE-PME de PSAD ne pourront pas maintenir le niveau de qualité et de sécurité des patients très longtemps si le PLFS 2025 poursuit dans cette voie l'asphyxie de tout un secteur.

La nutrition artificielle à domicile permet d'assurer l'accompagnement de 70 000 patients en dénutrition sévère particulièrement fragiles, par voie veineuse ou gastrique, assurant à la fois les professionnels de santé, les patients, et leurs proches.

Cet accompagnement médico-technique, réalisé par les Infirmiers des PSAD associés à plus de 1 000 diététiciens salariés, joue un rôle vital tout particulièrement dans les territoires les plus reculés, où leur expertise en la matière garantit en coordination avec le prescripteur, un accompagnement personnalisé et parfaitement adapté aux besoins.

Or, malgré son rôle capital auprès de personnes vulnérables, souffrant souvent de dénutrition sévère, ce protocole est l'un des moins valorisé parmi les prestations de santé proposées au domicile des patients. Il pâtit aussi de la très forte hausse des coûts du transport qui permet la mise à disposition de nutriments cliniques chez les malades, hausse qui a récemment entraîné un désinvestissement de la part de plusieurs opérateurs.

N'ayant connu que des baisses de tarif depuis 25 ans, étranglés par la forte inflation touchant leurs comptes de résultat, les Prestataires de Santé à domicile qui proposent encore des prestations dans le domaine de la nutrition artificielle sont donc sur un fil et doivent impérativement obtenir des revalorisations tarifaires de la part des Pouvoirs Publics pour que chaque patient sur le territoire puisse continuer à bénéficier de ce service vital.

« Alors que seront bientôt connues les restrictions budgétaires qui nous seront, une nouvelle fois, imposées dans le cadre du PLFS, je vous rappeler que les patients que nous accompagnons au quotidien ne sont pas des chiffres, mais des personnes qui ont besoin d'aide et d'accompagnement dans leur vie quotidienne en toute sécurité. PSAD les professionnels les mieux placés, du fait de notre expertise, et les plus disponibles pour accompagner les personnes dénutries 7 jours sur 7 et 24h sur 24, il est temps que les services publics se rendent compte de notre rôle, afin que cessent les restrictions qui nous étranglent, et mettent en péril l'avenir de la Santé à Domicile » déplore Didier Daoula, Président de l'Upsadi.

[2024-11-12\\_CP-semaine-de-la-denutrition-2024-def2.pdf](https://www.upradi.org/2024-11-12_CP-semaine-de-la-denutrition-2024-def2.pdf)



**UPSADI**  
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ  
À DOMICILE INDÉPENDANTS



# Communiqués de Presse

## Communiqué de presse - novembre

### 14 novembre 2024 : Journée Mondiale du diabète Corse : Face à la pénurie de professionnels de santé, les PSAD au cœur de l'accompagnement des patients diabétiques



Alerte presse

14 novembre 2024 : Journée Mondiale du diabète

Corse :

Face à la pénurie de professionnels de santé, les PSAD au cœur de l'accompagnement des patients diabétiques

Paris, le 08/11/2024 – La Journée Mondiale du diabète est l'occasion de souligner l'importance des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) dans l'accompagnement des patients diabétiques en Corse. L'Ile, déjà fortement impactée par la pénurie de diabetologues et d'endocrinologues (1 commune sur 2 étant considérée comme un désert médical<sup>1</sup>), voit son taux de prévalence du diabète dépasser la moyenne nationale, avec plus de 20 000 personnes touchées par cette maladie chronique, dont un nombre croissant d'enfants qui ne peuvent être suivis que sur le continent en raison de l'absence de pédiatre-endocrinologue. Dans ce contexte, les PSAD jouent un rôle encore plus crucial pour garantir aux patients un suivi de qualité à domicile.

L'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (Upsadi) s'engage, avec ses adhérents locaux, à garantir un accès continu aux dispositifs médicaux et à l'accompagnement humain, malgré la pénurie croissante de professionnels de santé sur l'île.

La Corse fait face à une combinaison de facteurs qui compliquent la gestion et le suivi du diabète, notamment la pénurie de professionnels de santé, le manque d'infrastructures spécialisées et l'isolement géographique. Face à ces défis, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des patients diabétiques en Corse.

- Suivi à domicile :** Les PSAD combinent les difficultés d'accès aux soins en permettant un suivi personnalisé aux patients à leur domicile. Ils forment les patients et leur entourage à l'utilisation des dispositifs médicaux, tels que les pompes à insuline et les capteurs de glycémie. Les PSAD sont également amenés, de plus en plus fréquemment, à soutenir les patients lors de leurs consultations médicales à distance.
- Prise en charge à l'échelle des nouvelles technologies :** Les technologies comme les systèmes de boussole fermée (qui automatisent la gestion de la glycémie) nécessitent une formation avancée et un soutien constant, que seules les PSAD sont en mesure de fournir. Ces dispositifs innovants, bien que prometteurs, ont des limites : l'accompagnement humain et la présence d'experts aux cotés des patients demeurent indispensables pour assurer la prise en main et l'observance du traitement, mais aussi pour assurer un dépannage en cas d'urgence.
- Accompagnement psychologique et social :** En plus de leur rôle technique, les PSAD assurent un accompagnement psychologique, particulièrement important pour les patients qui se sentent isolés en raison de leur maladie et de l'éloignement des centres de soins. Ils jouent ainsi un rôle clé dans la lutte contre l'isolement des personnes diabétiques en Corse.
- Intégration des professionnels de santé :** Pour les professionnels de santé aussi, les PSAD sont essentiels pour assurer la relève. Les médecins rapportent que les PSAD sont formés et adaptés pour accompagner les patients, mais peuvent également compter sur eux pour la remontée d'informations utiles. Les visites à domicile notamment, apportent de précieuses informations qui permettent de mieux comprendre les situations des patients, et de pouvoir, si nécessaire, ajuster les traitements et les prises en charge au plus près des besoins.

<sup>1</sup> <https://www.cnes.fr/nouveau-sous-apres-des-professionnels-de-sante>

« Nous accompagnons plus de 250 patients diabétiques, dont 25 % utilisent des dispositifs de boussole fermée, et ce chiffre va encore augmenter rapidement dans les prochaines années. Donc nous allons devoir équiper et accompagner toujours plus de patients. Et notre rôle est de plus en plus complexe, car désormais les professionnels de santé comptent sur nous », serait-ce que pour expliquer les traitements aux patients, mais aussi pour déclencher les bonnes réactions dans les situations d'urgence. Nous sommes leurs yeux et leurs oreilles sur le terrain. Mais sans prenir et regarder le faire, nous ne pouvons pas donner de soutien et de reconnaissance ! » déclare Hervé Courreges, Directeur d'une entreprise PSAD en Corse et membre de l'Upsadi.

Zone sur une réalité préoccupante : la situation des enfants diabétiques sur le territoire



La situation des enfants diabétiques en Corse mérite une attention particulière. Ils sont plusieurs centaines en Corse à vivre avec un diabète de type 1<sup>2</sup> et l'absence de pédiatre endocrinologue complique gravement leur suivi médical. Le plus part sont dans l'obligation de se rendre sur le continent pour bénéficier de soins adaptés.

Le diabète de type 1 est en augmentation, et des milliers de familles se retrouvent démunies pour gérer cette maladie complexe.

Les données montrent également que les enfants diabétiques nécessitent un suivi rigoureux pour éviter des complications à long terme. Un suivi régulier et un soutien adapté peuvent réduire le risque de complications liées au diabète. Dans un contexte où la technologie a ses limites, le contact humain est essentiel pour garantir un traitement efficace.

Les PSAD, dans ce contexte, jouent un rôle d'accompagnateur et d'éducateur clé. Comme le souligne Hervé Courreges, Directeur d'une entreprise PSAD en Corse et membre de l'Upsadi : « nous prenons le relais d'éducation car l'hôpital n'a pas souvent le temps de le faire. Nous formons les parents et les enfants à l'utilisation des dispositifs médicaux, leur apportons des conseils pratiques et assurons une présence constante. Et nous avons également une fonction de relais entre les professionnels de santé et les patients. Nous faisons des sollicitations pour interroger ou débattre des ordres de suivi. Par exemple dernièrement, ce sont les PSAD qui ont sollicité les autorités locales pour permettre aux enfants concernés d'obtenir un PAF et de suivre une scolarité normale. Sans nous, il n'y a personne pour former les parents à accompagner l'enfant dans son traitement ».

Les facteurs aggravants pour la prise en charge des patients diabétiques sur l'Ile de beauté

- Prévalence du diabète :** En Corse, le nombre de patients diabétiques dépasse la moyenne nationale, cette proportion plus élevée que dans la majorité des régions françaises, est en partie due aux facteurs liés au mode de vie, à l'accès limité aux soins et au vieillissement de la population.
- Accès à des soins de qualité :** Actuellement, il existe un véritable déficit de l'offre de traitement pour le diabète en Corse, ce qui oblige les patients à se rendre sur le continent, jusqu'à 4 fois par an, pour débuter ou ajuster leur traitement. Bien que des centres relais existent à Ajaccio et Bastia, ils ne sont pas suffisants pour initier les patients aux traitements complexes et assurer des suivis de qualité.
- Pénurie de professionnels de santé :** De nombreuses communes en Corse sont reconnaissées comme des zones de désert médical, et le territoire ne compte plus que 10 médecins spécialistes pour 10 000 patients

« La Corse a un besoin urgent de personnel qualifié supplémentaire pour la prise en charge du diabète. Les soignants présents sur l'Ile, y compris les équipes PSAD, redoublent d'efforts, mais ils restent en sous-effectif face à l'augmentation continue des patients diabétiques. Pour garantir un accompagnement adapté, il est indispensable de renforcer les équipes PSAD avec du personnel spécifiquement formé. » témoigne une patiente confrontée à cette réalité.

<sup>2</sup> <http://cnes.fr/nouveau-sous-apres>

<sup>3</sup> Projet d'Accès Individualisé

# Communiqués de Presse

## Communiqué de presse - novembre

### 14 novembre 2024 : Journée Mondiale du diabète En Auvergne : les PSAD au cœur de l'accompagnement des patients diabétiques

 **UPSADI**

*Alerte presse*

**14 novembre 2024 : Journée Mondiale du diabète**

**En Auvergne :**

**les PSAD au cœur de l'accompagnement des patients diabétiques**

Paris, le 13 novembre 2024 – Comme dans toutes les régions, le nombre de patients touchés par le diabète augmente d'année en année, et la Journée Mondiale du diabète est l'occasion de rappeler la nécessité des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) dans l'accompagnement des patients diabétiques. Si l'Auvergne n'est pas épargnée par le manque de professionnels de santé et les difficultés d'accès des soins, les PSAD eux, restent mobilisés et renforcent leurs équipes pour assurer des suivis de qualité, au domicile de chaque patient, malgré des distances importantes et des tournées de plus en plus longues.

L'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (Upadi) s'attache, avec ses adhérents locaux, à garantir un accès continu aux dispositifs médicaux et à un accompagnement humain de proximité et de qualité à tous les patients diabétiques de la région.

En 2021, 4,9% des habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes étaient atteints de diabète, contre 5,4% de la population au plan national. Mais les départements sont également touchés, et les départements les plus concernés sont l'Ardèche (7,0% des habitants) et le Cantal (6,0%)...des secteurs de l'Auvergne dans lesquels la présence de PSAD est importante pour assurer un suivi continu en partenariat avec les professionnels de santé, les Prestataires de Santé à Domicile assurent en effet de nombreuses missions :

- **Suivi à domicile :** Les PSAD combinent les difficultés d'accès aux soins en permettant un suivi personnalisé aux patients à leur domicile. Ils forment les patients et leur entourage à l'utilisation des dispositifs médicaux, tels que les pompes à insuline et les capteurs de glycémie. Les PSAD sont également amenés, de plus en plus régulièrement, à soutenir les patients lors de leurs consultations médicales à distance.
- **Intervention des professionnels de santé :** Pour les professionnels de santé aussi, les PSAD sont devenus des partenaires indispensables. Surcharge, les médecins s'appuient sur les PSAD pour accompagner les patients, mais peuvent également compter sur eux pour la remontée d'informations utiles. Les rendez-vous médicaux étant souvent très espacés, les visites à domicile notamment, apportent de précieuses informations qui permettent de mieux comprendre les situations des patients, et de pouvoir, si nécessaire, ajuster les traitements ou les prises en charge au plus près des besoins.
- **Formation et utilisation des nouvelles technologies :** Les technologies comme les systèmes de boussole fermée (qui automatiquement la gestion de la glycémie) nécessitent une formation avancée et un soutien humain, que seuls les PSAD sont en mesure de fournir. Ces dispositifs innovants, bien que prometteurs, ont des limites : l'accompagnement humain et la présence d'experts aux cotés des patients demeurent indispensables, pour assurer la prise en main et l'observance du traitement, mais également pour assurer un dépannage en cas de problème technique.
- **Accompagnement psychologique et social :** En plus de leur rôle technique, les PSAD assurent un accompagnement psychologique, particulièrement important pour les patients qui se sentent isolés en raison de leur maladie et de l'éloignement du centre de soins. Ils jouent ainsi un rôle clé dans la lutte contre l'isolement des personnes diabétiques.

« Notre société accompagne quelques 600 patients équipés de pompe à insuline chaque année, ce qui représente 80% de notre activité. Nous sommes donc vraiment spécialisés dans ce domaine, et avons développé au fil des années, une véritable expertise sur le terrain. Les professionnels de santé de la région nous ont bien identifié, et nous font confiance pour assurer un lien de proximité avec leurs patients. Malheureusement, face

IAS Auvergne Rhône Alpes - Le point épidémiologique en Auvergne-Rhône-Alpes - 24/11/2022

2024-11-13\_AP-Auvergne.pdf



# Communiqués de Presse

## Communiqué de presse - novembre

### 27 novembre - Journée de la santé à domicile : Une date clé pour mettre fin aux idées reçues sur le secteur La prestation de santé à domicile : une profession essentielle aux professionnels de santé, indispensable aux patients



#### Journée de la santé à domicile : Une date clé pour mettre fin aux idées reçues sur le secteur

La prestation de santé à domicile : une profession essentielle aux professionnels de santé, indispensable aux patients

Paris, le 27 novembre 2024 – Peu connus du grand public et pourtant victimes de nombreuses idées reçues qui les desservent, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) veulent mettre fin à ces mauvaises représentations en cette journée de la santé à domicile.  
Ils répondent aux idées reçues attirées par les médias : « Les PSAD sont des personnes qui décharge les soins à leur domicile » (70% d'entre elles à la porte d'entrée de la maison), « 75% pour la fin de vie », « 65% font à une maladie chronique » et aux besoins des professionnels de santé à qui ils libèrent le temps de soin...  
Expertises, qualifications, services rendus à la population, rôles aux cotés des professionnels de santé, place dans le système de santé d'aujourd'hui et de demain : il est temps de rendre justice à une profession aux multiples facettes qui renverse la clémentation de son statut, et la reconnaissance de ses compétences.

NON, les PSAD n'aspirent pas à être reconnus comme des professionnels de santé

• Mais souhaitent être reconnus comme un métier, un métier en évolution, avec des besoins en termes de formation et de recrutement, avec des besoins en termes de sécurité sociale et de protection sociale, avec des besoins en termes de paie et de rémunération, avec des besoins en termes de patients et assurent également des traitements 24h/24, 7j/7j, – y compris dans les déserts médicaux. Les PSAD assurent une coordination essentielle en amont et en aval de la prise en charge à domicile pour assurer l'efficience des traitements. Cette reconnaissance doit permettre de clarifier leur rôle et leur contribution à la refonte du système de santé nécessaire pour assurer les besoins de santé des années à venir.

« En opérant comme intermédiaires entre le domicile du patient et le médecin prescripteur, les PSAD assurant un rôle essentiel de coordination, permettent de libérer du temps médical aux soignants, ce qui est bienvenu dans le contexte actuel de crise du système de santé et d'une démographie médicale déclinante. Les pouvoirs publics obtiennent du secteur des gains de qualité : la montée en compétence de notre secteur est significative, notamment, à travers une certification HAS rendue obligatoire à toutes les structures. Nous attendons, notamment, en collaboration avec les autorités de santé et les Autorités de Contrôle, que nous ayons été promis à plusieurs reprises, notamment lors de la pandémie de Covid ou cours de laquelle les PSAD ont su démontrer leur caractère essentiel et complémentaire aux autres acteurs du sein du système de santé », explique Nathalie Creveux, déléguée générale de l'Opadi.

NON, les Prestataires de Santé à Domicile ne sont pas sous-qualifiés

- Les PSAD ne sont pas de simples hôtesses mais de véritables experts en soins infirmiers médicaux, dont les technologies sont en perpétuelle évolution.
- Parmi les 33 000 salariés des PSAD, 6500 sont des professionnels de santé (infirmiers, pharmaciens, diététiciens...) qui ont les mêmes

\* Sondage OpinionWay pour la FEDEPSAD et l'UPSADI\* | mai 2024

diplômes et les mêmes compétences que leurs collègues soignants, tout ayant développé des expertises un peu différentes.  
Les collaborateurs professionnels de santé doivent se maintenir continue pour développer une forte expertise technique, de prévention, humaine et éthique indispensables à l'accompagnement des patients. Ils disposeront prochainement d'un certificat de qualification professionnelle pour attester de leurs compétences, tandis que des diplômes universitaires commencent à voir le jour.

« Les prestataires de santé à domicile sont les seuls professionnels à détenir une expertise aussi fine des dispositifs médicaux, que ce soit pour pouvoir répondre aux besoins spécifiques de chaque patient, pour assurer leur maintenance ou pour suivre les innovations et nouveautés technologiques. Cette expertise permet d'élargir à un certain nombre de nos patients de prendre le virage de l'économie circulaire et de la ramener en bon état d'usage des dispositifs à fin de vie. », ajoute Nathalie Creveux, déléguée générale de l'Opadi.

NON, la prestation de santé à domicile et l'Hospitalisation À Domicile, ce n'est pas la même chose, elles sont complémentaires

• Les deux ne sont en concurrence mais répondent à une gradation de niveau de prise en charge qui, si les missions sont assez similaires, visant à permettre aux patients de poursuivre leurs traitements à domicile, le domaine d'intervention et les organisations des PSAD et de l'HAD diffèrent. Les PSAD sont de l'autre côté, à l'opposé, par rapport à l'HAD, qui est en charge à l'origine de nombreux traitements sans la connaissance de risque (perturbations cardiaques, arrhythmies artificielles, assistance respiratoire...), tandis qu'il existe des protocoles et des pathologies plus complexes que seule l'HAD peut prendre en charge (traitements des plaies par pression négative, surveillance post-chimiothérapie, grossesses à risque, etc.).  
Dans certains autres cas, les PSAD vont aussi solliciter en sous-traitance pour l'HAD afin d'apporter leur expertise et leur maîtrise des différents dispositifs médicaux.

NON, les PSAD ne sont pas les gagnants de la démographie

• Dans un regard de l'humain comme celui des PSAD, les économies d'énergie n'existent pas. Qui les PSAD prennent en charge à domicile un nombre croissant de patients, en raison du vieillissement de la population, du développement des maladies chroniques mais aussi du déclin de la population. Mais prendre en charge davantage de patients nécessite d'augmenter les effectifs, tandis que les pouvoirs publics ne cessent, parallèlement, de réduire la rémunération des prestataires à travers les baisses tarifaires à réputation « le cout par patient ». C'est à dire le montant de la remunération par intervention, qui a baissé de 20% en 10 ans. Ces baisses tarifaires ont tendance à diminuer. Les PSAD se retrouvent par conséquent pris en état après une augmentation inédite de leurs charges et une baisse continue de leurs revenus par patient : une situation intenable pour les entreprises.

• Nos activités sont clairement une voie d'enrichissement pour le système de santé, puisque nous répondons aux attentes des patients, de plus en plus nombreux, tout au long de leur vie. Il est nécessaire de coupler la pression hospitalière. Mais l'effet de classe entre une infection à deux chiffres et une bactérie des tissus est dramatique pour l'équilibre des entreprises que nous représentons. Si nous voulions préserver les milliers d'emplois non délocalisables qu'elles représentent, nous devons continuer d'assurer la même qualité de prestations pour les patients, mais nous devons également assurer que les seuls à continuer d'intervenir, il pourront et trouver des solutions pérennes. Nous sommes à disposition des pouvoirs publics pour les imaginer et les construire », ajoute Didier Deouas, Président de l'Upsadi.

Présents sur l'ensemble du territoire national, les communautés de prestataires de santé emploient environ 33 000 personnes, dont 6 500 sont des professionnels de santé (infirmiers, infirmières, diététiciennes, pharmaciens, psychologues, kinésithérapeutes, ostéopathes, ergothérapeutes, etc.) et 26 500 sont des aides-soignantes et auxiliaires de puériculture. Ils accompagnent quotidiennement 1 million de patients atteints d'une maladie chronique (maladie respiratoire, diabète, etc.), de pathologies temporairement invalidantes, de troubles mentaux, de toxicomanies, etc. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, de maladie mentale, de toxicomanie, etc. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, de maladie mentale, de toxicomanie, etc.

Intervenant sur prescription médicale, 2 300 PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients. Les prestataires emploient plus de 30 000 personnes, dont 3 000 sont des professionnels de santé (infirmiers, infirmières, diététiciennes...) et de nombreux professionnels d'entretien

Contact Presse : Agence Elycon – Aéja Noyer – [a.nooyer@elycon.fr](mailto:a.nooyer@elycon.fr) – 06 52 08 13 47

déconnectés des



pas en mesure, comme les  
de nos services, et ne  
SAD demandent à minima  
être contraints de résider  
patients résident dans les

entités publiques. Bien au  
des débats responsables  
tuté de l'indépendance  
l'ensemble des acteurs des  
est c'est du dialogue,  
au panel de métiers très  
à mobiliser les évolutions  
et de façon régulière aux  
le respect des équilibres

à avoir qu'une lecture  
ou la situation actuelle,  
à eux patients. Si nous ne  
nous devons pas nous  
ne plus courtois que  
comptez dans les déserts

de 650 adhérents, prestataires

# Communiqués de Presse

## Communiqué de presse - décembre

### 2 décembre - Prise en charge intégrale des fauteuils roulants par l'Assurance maladie : les prestataires de santé à domicile soutiennent l'aboutissement rapide de la réforme mais mettent en garde contre les effets d'annonce



#### Communiqué de presse

**Prise en charge intégrale des fauteuils roulants par l'Assurance maladie : les prestataires de santé à domicile soutiennent l'aboutissement rapide de la réforme mais mettent en garde contre les effets d'annonce**  
Ils exigent des engagements du gouvernement afin que la réforme ne se fasse pas aux dépens des principaux intéressés et des acteurs économiques

Un après l'annonce du Président de la République promettant la prise en charge intégrale par l'Assurance Maladie de tous les modèles de fauteuils roulants et alors que le Gouvernement souhaite accélérer la mise en œuvre de cette réforme dans les délais impartis aux prestataires de santé à domicile, les organisations syndicales de ces acteurs économiques ont pris position pour faire suivre cette annonce nationale qui constitue un véritable dérapage social. Après plusieurs années de discussions, elles partagent l'urgence d'aboutir dans l'intérêt des usagers. Toutefois, les organisations de prestataires (FEDEPASD, UPSADI, UNPDM) pointent les fragilités du projet, tant au plan budgétaire qu'organisational, qui risquent de compromettre la mise en œuvre de cette ambition.

Au moins 100 millions d'euros manquent à la promesse d'une accessibilité universelle...  
Pour financer le remboursement intégral de l'Assurance maladie dans un contexte budgétaire tendu, le Gouvernement a choisi de faire porter la charge sur les prestataires de santé à domicile. 100 M€ au budget de 14,7 M€ actuellement dédié à la prise en charge de la location de fauteuils roulants - soit une coupure de 7,1% - pour le refléter à l'achat. Or, la location de fauteuils roulants ne répond pas au même besoin. Cette formule est privilégiée pour les personnes en perte d'autonomie, notamment les seniors, mais aussi les enfants souffrant de pathologies chroniques. Ces derniers vont être privés d'accès à la sécurité sociale que les assurances seraient massivement transférées aux organismes complémentaires, appelés alors à assurer 65 % du remboursement contre 10% aujourd'hui.

Une redistribution qui, in fine, peserait directement sur les usagers concernés en alourdisant leurs dépenses personnelles, malgré également sur les acteurs économiques dont une grande partie serait de se trouver dans l'impossibilité de continuer son activité si ce nouveau régime réduisait le maillage territorial des entreprises et privait les usagers d'un service de proximité.

Le sous-financement nécessaire à l'application de la promesse présidentielle ne permettrait pas d'éliminer les prestations en charge de l'accompagnement des usagers, et les prestations associées à la délivrance de ces équipements résultant de leur expertise (contribution à la définition du besoin, adaptation du fauteuil, formation à son utilisation, maintenance, réparation, etc.). La rémunération prévue pour ces prestations est en effet très nettement inférieure à leur coût de revient, lorsqu'il n'est pas prévu qu'elles soient réalisées sans la moindre rémunération !

En privant les prestataires de santé à domicile d'une rémunération suffisante pour la réalisation des prestations, le projet de loi va les pousser dans l'incapacité d'assumer le service fonctionnel destiné aux personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap. Il va de la préservation de milliers d'emplois et de délocalisations des entreprises de prestations qui reposeront la mise en œuvre de la réforme sur tout le territoire.

Enfin, la mise en œuvre de cette réforme devra être assurée par la participation du projet. Afin de garantir le remboursement intégral des fauteuils roulants, les pouvoirs publics souhaitent imposer des prix limites de vente. Or, parce qu'ils ne sont pas toujours bien calibrés, et avec des



catégories trop larges, les seuils envisagés auraient en réalité pour conséquence de rendre inaccessibles près de 40 % des fauteuils et options disponibles aujourd'hui.

Ce plafonnement, aveugle aux réalités des besoins, exclutrait invitablement les modèles intégrant des configurations spécifiques, pourtant indispensables aux patients les plus vulnérables. Une telle mesure, loin de favoriser l'égalité, constituerait un véritable renoncement à l'ambition de garantir à chacun un équipement adapté, sacrifiant les plus fragiles au nom d'une logique purement comptable.

En définitive, les mesures envisagées pour concrétiser l'ambition d'un accès universel aux fauteuils roulants, loin de corriger les inégalités, risquent en l'état d'en créer de nouvelles. Une telle promesse ne peut être tenue qu'à condition de lui accorder les moyens à la mesure des enjeux. Elle ne peut se faire aux dépens des personnes en perte d'autonomie ni aux dépens de la survie des entreprises et de la sauvegarde d'emplois de proximité.

Aussi, parce qu'ils connaissent parfaitement les dispositifs et interviennent au plus près des personnes tout au long du processus d'acquisition du fauteuil roulant, les prestataires :

- réaffirment leur engagement pour aboutir à une solution permettant au Gouvernement de tenir ses promesses dans l'intérêt des personnes sans laisser qui que ce soit sur le bord de la route
- réaffirment leur demande de reprise de travaux **concertés** avant la fin de l'année, dans un calendrier de travail ambitieux et resserré devant permettre d'aboutir à un dispositif finalisé respectueux des intérêts des personnes, des finances publiques et des acteurs économiques dès le premier trimestre 2025.

#### Contact Presse :

FEDEPASD : alexandra.DUVAUCHELLE - [a.duvauchelle@fedepasd.fr](mailto:a.duvauchelle@fedepasd.fr) 06 30 29 93 72  
UNPDM : Julia CREPIN : [j.crepin@nadm.com](mailto:j.crepin@nadm.com) 06 74 60 13 93  
UPSADI : Nathalie CREVEILX : [n.creveilx@upsadi.fr](mailto:n.creveilx@upsadi.fr) 06 60 16 61 40

# Communiqués de Presse

## Communiqué de presse - décembre

26 décembre - L'UPSADI salue les nominations de Catherine Vautrin et Yannick Neuder



Aler le presse

### L'UPSADI salue les nominations de Catherine Vautrin et Yannick Neuder

L'UPSADI se félicite de la nomination de Catherine Vautrin au poste de ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, ainsi que de Yannick Neuder en tant que ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Leur arrivée marque une étape inédite au sein du gouvernement, avec la première co-nomination d'un ministre et d'un secrétaire d'Etat, illustrées par un entretien constructif mené il y a quelques mois. Aux côtés de la ministre déléguée Geneviève Parmentier-Lecocq, reconduite dans ses fonctions en charge de l'Autonomie et du Handicap, ces nominations offrent une opportunité précieuse de renforcer les initiatives en cours et de relever, collectivement, les nombreux défis du système de santé français.

En tant qu'acteurs essentiels du virage domiciliaire, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) accompagnent plus de 4 millions de patients sur tout le territoire, y compris dans les déserts médicaux. Leur rôle dans le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi que dans l'accompagnement des patients souffrant de maladies chroniques, est aujourd'hui plus que jamais indispensable.

« Nous saluons cette nomination qui, nous l'espérons, permettra de redonner un véritable élan aux dossier en attente et d'assurer une plus grande stabilité dans la gouvernance de la santé. Les PSAD se tiennent prêts à collaborer au Ministre et son équipe pour faire avancer les travaux cruciaux sur la régulation du secteur et la reconnaissance de notre métier comme un pilier de l'accès aux soins à domicile » déclare Didier Daoula, Président de l'UPSADI.

#### Les priorités des PSAD : reconnaissance et régulation

L'UPSADI appelle à une reprise rapide des discussions autour des enjeux suivants :

- La définition d'un statut pérenne pour les PSAD, afin de renforcer leur rôle dans le système de santé.
- La reconnaissance et la clarification de la notion de prestation, en tenant compte de la réalité du terrain.
- L'amélioration de l'accessibilité et du remboursement des véhicules pour les personnes en situation de handicap, dans le respect de toutes les parties prenantes.
- L'adaptation de la régulation tarifaire aux réalités économiques des entreprises, dont 83 % sont des TPE-PME.
- La mise en place d'une vision pluriannuelle pour anticiper les baisses tarifaires issues des LFSS et des décisions de l'Assurance Maladie.

#### À propos de l'UPSADI

Crée en 2013, l'UPSAIDI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, principalement des structures de droit privé mais aussi des coopératives. Plus de 10 000 intervenants au sein des structures métropolitaines (Outremer, les adhérents de l'UPSAIDI accompagnent plus de 4 millions de patients et disposent d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent à leur suivi et à leur surveillance. Leurs interventions se déroulent dans le cadre de soins chroniques (soins de réadaptation, dialyse...), de pathologies invalidantes (Parkinson, oncologie, maladie d'Alzheimer, maladie d'Amélie-Pâcher...). Ils accompagnent également les personnes en perfusion à domicile ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques. L'ensemble des structures adhérentes à l'UPSAIDI sont donc engagées dans la lutte contre la précarité sociale aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Un prestataire emploie plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmiers, délégués...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24/7 et 7/7).

Contact Presse : Agence Etycom - Aélya Noiret - [a.noiret@etycom.fr](mailto:a.noiret@etycom.fr) - 06 52 03 13 47





## Interviews d'octobre à décembre

# Interviews

## Interviews réalisées en octobre

handicap.fr

Le 01/10/2024

Echange entre la journaliste et M.  
Lavigne

handicap.fr

Le 14/10/2024

Réponses envoyées à la journaliste  
De Madame Lévéque, infirmière

Article paru : <https://informations.handicap.fr/a-remy-conte-sa-vie-avec-une-stomie-pour-briser-les-tabous-37367.php>



# Interviews

## Interviews réalisées en novembre



Le 13/11/2024

Echange avec Corsica Santé

Sujet : Journée Mondiale du diabète –  
prise en charge à domicile des  
patients corses

[https://www.corseenetinfos.corsica/Diabete-Les-Prestataires-de-Sante-a-Domicile-un-pilier-essentiel-pour-les-patients-corses\\_a81338.html](https://www.corseenetinfos.corsica/Diabete-Les-Prestataires-de-Sante-a-Domicile-un-pilier-essentiel-pour-les-patients-corses_a81338.html)



Le 14/11/2024

Echange avec Corsica Santé

Sujet : Journée Mondiale du  
diabète – prise en charge à  
domicile des patients corses

[https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/programmes/france-3\\_corse-viastella\\_ici-12-13-corsica-prima?id=6672503](https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/programmes/france-3_corse-viastella_ici-12-13-corsica-prima?id=6672503)



Le 28/11/2024

Echange avec Corsica Santé

Sujet : Prise en charge à domicile des  
patients diabétiques corses

A paraître



# Interviews

## Interviews réalisées en décembre



Le 17/12/2024

Echange avec Nathalie Creveux  
Sujet : réaction de l'Upsadi à  
l'actualité de la réforme VPH





# Retombées presse d'octobre à décembre

# Récapitulatif

## Récapitulatif des retombées presse / sujets

- **22 retombées presse Upsadi**

**Nombre de retombées par sujet**

**Nominations : 7**

**Diabète : 6**

**Journée de la santé à domicile : 3**

**Sujet de fond : 3**

**PLFSS : 1**

**Stomie : 1**

**Santé à domicile : 1**

**Octobre rose : 1**

**VPH : 1**



# OCTOBRE ROSE

## Résultats actions de relations presse octobre

### LA VEILLE DES ACTEURS DE LA SANTE.FR

1<sup>er</sup> octobre 2024



#### Les PSAD au cœur des parcours de soins de santé des patients (Communiqué)

Octobre Rose débute, marquant le mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein et le lancement de la mobilisation de tous les acteurs de santé. Avec environ 61 214 nouveaux cas diagnostiqués en 2023 et plus de 900 000 personnes actuellement touchées en France, le cancer du sein reste le cancer féminin le plus répandu.<sup>[1]</sup> Les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) tiennent, eux aussi, à prendre part à cet événement.

Jouant un rôle dans les cas de mise en place de chimiothérapies par perfusion ambulatoire avec un retour à domicile immédiat nécessitant une coordination et un débranchement en sécurité, les psad sont pleinement impliqués dans le parcours de santé des patients atteints du cancer du sein. Comme pour tous les patients suivis en oncologie, les soins de supports par perfusion (nutrition artificielle, traitement antalgique, traitement anti vomitif...) autour de cette prise en charge peuvent se faire rapidement et facilement à domicile avec l'expertise des PSAD et leur présence 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sur l'ensemble du territoire national.

Cette prise en charge à domicile concourt fortement à améliorer la qualité de vie de nombreuses patientes tout au long de leur traitement, en leur évitant des déplacements fréquents à l'hôpital et en leur offrant un suivi plus personnalisé, adapté à leurs besoins.

Les PSAD répondent ainsi aux attentes d'une majorité de français (85%) qui souhaitent pouvoir bénéficier de soins à domicile plutôt qu'à l'hôpital en cas de maladie chronique.<sup>[2]</sup> En permettant le maintien à domicile des personnes les plus fragiles et malades, ils délivrent le matériel et les accessoires indispensables pour poursuivre les traitements dans le confort de leur foyer. En plus de leur expertise technique, ils apportent une présence humaine régulière, parfois le seul lien social pour ces patientes, ce qui contribue de manière significative à leur bien-être émotionnel.

Enfin, par leurs missions de coordination des soins, les PSAD libèrent du temps précieux aux professionnels de santé et allègent la charge des services hospitaliers.

[1] Source : <https://www.ligue-cancer.net/question-que-le-cancer/les-types-de-cancer/cancer-du-sein>

[2] Etude OpinionWay pour la FEDEPSAD et l'UPSADI, avril 2024

Contact presse : Aelya Noiret – [a.noiret@etevom.com](mailto:a.noiret@etevom.com)

<https://toute-la-veille-acteurs-sante.fr/225202/les-psad-au-coeur-des-parcours-de-soins-de-sante-des-patients-communique/?hilite=upsadi>

<https://toute-la-veille-acteurs-sante.fr/225202/les-psad-au-coeur-des-parcours-de-soins-de-sante-des-patients-communique/?hilite=upsadi>



# DIABÈTE

# Résultats actions de relations presse octobre

## NOTRE TEMPS

7 octobre 2024

NOTRE  
TEMPS

### Mieux vivre avec son diabète, c'est possible !

Nouvelles technologies, traitements sur mesure, meilleures prises en charge... Côté diabète, les révolutions médicales simplifient la vie ! Plus important encore, elles limitent les complications, les effets secondaires et retardent l'entrée dans la maladie. Tout ce qu'il faut savoir pour en bénéficier.

Trop de sucre dans le sang ? Vous faites partie des 4 millions de personnes en France touchées par un diabète, ce trouble de l'assimilation, de l'utilisation et du stockage des sucres apportés par l'alimentation. Votre objectif désormais : réussir à stabiliser votre taux de glucose dans le sang (la glycémie) pour éviter des complications, parfois sévères. Aujourd'hui, la distinction entre diabète de type 1 (DT1, insulinodépendant) et de type 2 (DT2, majoritaire, longtemps appelé diabète de la maturité) n'est plus si nette : les injections régulières d'insuline ne sont plus réservées aux DT1. Pour autant, la qualité de vie des diabétiques a fait un bond en avant grâce aux nouvelles technologies.

#### Des capteurs de glycémiediscrets et indolores

Si la médecine sait aujourd'hui soigner le diabète, elle le le guérit pas encore. L'autosurveillance reste donc capitale pour adapter le traitement. L'arrivée sur le marché du système FreeStyle Libre première génération, remboursé depuis 2017, marque un tournant dans la vie des diabétiques.

#### Pour qui ?

- Depuis l'été 2023, le dispositif FreeStyle Libre 2, pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale, n'est plus réservé aux diabétiques de type 1 (DT1). Les DT2 y ont désormais accès dès qu'ils nécessitent une injection d'insuline quotidienne.
- Les enfants peuvent en bénéficier dès l'âge de 4 ans.



Notre journaliste Agnès Duperrin a joué le jeu et mesure chaque jour sa glycémie.

• Pour les patients âgés ou souffrant de troubles psychiques, vulnérables aux chutes et fractures fréquentes lors des hypoglycémies, c'est une avancée très attendue. « Des études démontrent son intérêt en Ehpad », soulignait la Pr Lydie Bordier, cheffe du service d'endocrinologie à l'hôpital des armées Bégin (Saint-Mandé) lors du Congrès 2024 de la Société fran

çophone du diabète à Toulouse.

#### Les progrès

- En moyenne, les patients sont passés de cinq piqûres quotidiennes au bout du doigt en quinze jours », témoigne la Dre Emmanuelle Lecornet-Sokol, diabétologue. Les relevés sont archivés, présentés sous forme de courbes. Le médecin peut recevoir des alertes en cas de dépassement de seuil.

• Les hospitalisations pour complications aiguës ont baissé de 67 %, les comas diabétiques de 71 % ! « Ces résultats spectaculaires, démontrés par l'étude rétrospective Relief du Système national des données de santé, ont permis le remboursement aux diabétiques de type 2 », se réjouit le Dr Bruno Guerci, au CHRU de Nancy-hôpitaux de Brabois (Vandoeuvre-lès-Nancy).

• « La prescription de l'équilibre glycémique limite le recours aux médicaments. Il permet parfois de supprimer les injections d'insuline des DT2 rapidement pris en charge. L'accès depuis quelques mois à une télésurveillance, à la demande des patients, optimise les interventions du médecin au meilleur moment. Elle décourage les cabinets médicaux. La France est le premier pays à rembourser cet acte. • Autre nouveauté : la prescription peut désormais être initiée par les médecins généralistes, ce qui est pratique car ce sont eux qui suivent de 80 % des diabétiques de type 2.

Plus de liberté avec les pompes connectées

tions du capteur traitées par un algorithme », résume la Pr Hélène Hanauer, du CHU de Toulouse. « Avec des résultats fantastiques : trois quarts des patients équilibrivent leur diabète contre un quart auparavant ! »

Les médecins de ville et hospitaliers assurent la partie médicale, les prestataires de santé à domicile prennent en charge l'assistance technique et la formation des patients. Reste à rendre compatibles les différents modèles. « Le nombre de personnes équipées augmente comme un raz de marée ! Elles ont besoin de conseils et d'interventions urgentes vingt-quatre heures sur vingt-quatre au moindre problème », constate Pierre Bourcier, de l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants, qui demande une meilleure reconnaissance des intervenants.

#### Pour qui ?

- Pour les diabétiques de type 1 dès l'âge de 6 à 7 ans selon les modèles, sous conditions.

• « Cela doit devenir le traitement standard dès l'âge de 2 ans », estime la Société fran

çophone du diabète. • Certains diabétiques de type 2 pourraient aussi en bénéficier, prônent les spécialistes.

la nuit, sans peur de coma) et l'espacement des rendez-vous médicaux, un par an suffit souvent.

• L'algorithme peut anticiper les besoins en insuline selon les habitudes du patient.

Si nécessaire, un traitement ultra-personnalisé

Oubliez votre rêve si vous espérez une pilule miracle. Les nouvelles recommandations 2024 de la SFD pour les diabétiques de type 2 le rappellent :

• Obtenir l'équilibre optimal de la glycémie passe par la modification du mode de vie en première ligne (*lire la quatrième partie*), une éducation thérapeutique, et des traitements à adapter selon le profil des patients.

» Contre

les complications cardio et micro-vasculaires encore trop fréquentes (au niveau de la rétine, des reins et des nerfs), le passage obligé reste la lutte contre 3 la sédentarité, la perte de poids et l'arrêt du tabac. Ensuite seulement s'étudie la prise en charge médicamenteuse. « Sauf contre-indication



# DIABÈTE

## Résultats actions de relations presse octobre

**NOTRE TEMPS**

7 octobre 2024



### Diabète: la révolution des capteurs de glycémie

Trop de sucre dans le sang? Vous faites partie des quatre millions de personnes en France touchées par un diabète, ce trouble de l'assimilation, de l'utilisation et du stockage des sucres apportés par l'alimentation. Votre objectif désormais: réussir à stabiliser votre taux de glucose dans le sang (la glycémie) pour éviter des complications parfois sévères. Les capteurs de glycémie jouent un rôle déterminant dans l'autosurveillance glycémique.

<https://www.notretemps.com/sante-bien-etre/medecine/diabete-la-revolution-des-capteurs-de-glycemie-98078>



# NOMINATION

## Résultats actions de relations presse octobre

**OBJECTIF GARD.FR**

13 octobre 2024



### ÇA RESTE ENTRE NOUS Les indiscretions de la semaine

Promotion. L'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSAIDI) aura un nouveau vice-président national le 18 octobre prochain. Bonne nouvelle, c'est un Nîmois qui sera élu : Nicolas Balmelle. Directeur des relations institutionnelles et des partenariats auprès de Vincent Bastide au sein du groupe Bastide Médical, Nicolas Balmelle accompagnera le syndicat représentant près d'une centaine d'entreprises françaises, réparties dans toute la France et fournissant des prestations de santé à domicile, telles que l'assistance respiratoire, la perfusion ou encore la nutrition. « UPSADI participe surtout aux différentes réunions de travail avec les organismes de santé de l'État et place clairement les patients au centre des préoccupations des entreprises adhérentes », explique l'instance.

<https://www.objectifgard.com/politique/ca-reste-entre-nous-les-indiscretions-de-la-semaine-136189.php>



# NOMINATION

## Résultats actions de relations presse octobre

OBJECTIF GARD.FR  
20 octobre 2024



### SANTÉ Deux recrues pour l'UPSADI



A droite: Nicolas Balmelle - (Photo Archives Coralie Moillaret)

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour caractéristique de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

L'UPSADI accompagne les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement, dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète,...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...). En chirurgie ambulatoire, ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile quatre millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens,...) et de nombreux professionnels d'aide disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Dans le cadre de son développement, l'Upsadi a souhaité renforcer la gouvernance de son organisation, devenue le premier porte-parole des entreprises indépendantes du secteur de la prestation de santé à domicile, mises en difficultés par dix années de baisses tarifaires, une inflation persistante, et un manque de reconnaissance de la part des pouvoirs publics.

Les nominations de Nicolas Balmelle et Kevin Chatard permettront de renforcer la force du syndicat et sa capacité à représenter ses adhérents jusqu'aux plus hauts niveaux.

« Ces derniers mois, notre progression significative du nombre d'adhérents à notre syndicat est un marqueur fort : nos métiers, notre secteur d'activités ont un besoin impératif de représentation, et d'une meilleure lisibilité auprès du grand public et des professionnels de santé. Avec Nicolas Balmelle et Kevin Chatard, je suis persuadé que nous pourrons aller encore plus loin, et défendre nos adhérents toujours plus et toujours mieux, notamment auprès des pouvoirs publics », a qui nous devons reexpliquer notre rôle, réaffirmer notre volonté de participer aux débats, mais surtout, redire tous les services que nous pourrons rendre au système de santé » explique Didier Daoula, président de l'Upsadi.



Alors que s'ouvre la séquence budgétaire du PLFSS et que d'importants efforts vont encore être demandés à un secteur déjà fortement éprouvé par le cumul inflation / baisses tarifaires, tandis que la mise en place d'une certification obligatoire des entreprises est attendue dans les prochains mois et que des dossiers majeurs tels que la reconnaissance du secteur notamment doivent être résolus, la nomination de deux Vice-présidents, pour équiper Didier Daoula dans ses fonctions de président de l'Upsadi, est une étape importante pour assurer la pérennité de l'organisation.

Nicolas Balmelle, devient donc directeur des relations institutionnelles et des partenariats Bastide Médical, et vice-président de l'Upsadi. Originaire de Nîmes, il est diplômé d'une Licence en droit et d'une

Maitrise en Sciences Politiques de l'université de Montpellier.

Pour rappel, il entame sa carrière en tant que conseiller municipal à la mairie de Nîmes et conseiller communautaire au sein de Nîmes Métropole. Il est ensuite nommé directeur de cabinet et de la communication pour la Ville de Châteaurenard, puis occupe la même fonction pour la Ville de Saint-Gilles.

Plus tard, Nicolas Balmelle retourne à Nîmes où il occupe les postes de chef de cabinet du Maire, président de Nîmes Métropole et sénateur du Gard. C'est en 2020 qu'il intègre le groupe Bastide Médical en tant que Directeur des Relations Institutionnelles et de la facturation pré-paiement. Depuis avril 2023, il occupe le poste de Directeur des Relations Institutionnelles et des Partenariats au sein du Groupe Bastide Médical.

Pour lui, il était important de structurer l'organisation de notre syndicat, pour porter toujours plus haut la voix des PSAD, et représenter ce secteur essentiel non seulement pour le système de santé, mais également pour l'économie de notre pays, car les PSAD ce sont aussi tout des emplois et des emplois non déclarés. Je suis ravi de cette nomination en tant que vice-président de l'Upsadi, qui est pour moi une façon de renforcer la nécessité de défendre les acteurs économiques indépendants, quelle que soit leur taille. »

<https://www.objectifgard.com/sante/sante-deux-recrues-pour-lupsadi-136535.php>

# NOMINATION

## Résultats actions de relations presse octobre

**LE REVEIL DU MIDI.FR**  
21 octobre 2024



**Nicolas Balmelle (Bastide Médical) nommé vice-président de l'UPSAIDI**



Nicolas Balmelle, directeur des relations institutionnelles chez Bastide Médial vient d'être élu vice-président du syndicat UPSADI.

L'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (UPSAIDI) vient de nommer vice-président le gardois Nicolas Balmelle. Kévin Chatard, directeur de PostHop a également été élu vice-président.

*"Je crois dans ce secteur de la prestation de santé à domicile dans le cadre du vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques apnée du sommeil, diabète entre autre. Les gens veulent rester chez eux de plus en plus longtemps et les prestataires de santé à domicile sont la réponse," déclare Nicolas Balmelle.*

Ce syndicat rassemble 450 petites et moyennes entreprises patrimoniales fournissant des prestations de santé à domicile.

Ce syndicat "défend les intérêts et le rôle pivot des établissements prestataires de santé" dans le système de santé français. Ce secteur des prestataires de santé à domicile s'est vu imposer 1 milliard de baisse tarifaire en 10 ans suite aux différentes lois de finances de la sécurité sociale et une croissance de l'inflation sur le coût des dispositifs médicaux dans le même temps.

<https://www.lereveildumidi.fr/soc%C3%A9c%C3%A9/sant%C3%A9/nicolas-balmeille-bastide-m%C3%A9dical-nomm%C3%A9-vice-pr%C3%A9sident-de-l-unssdi>



# NOMINATION

## Résultats actions de relations presse octobre

LA LETTRE M.FR  
21 octobre 2024



**Ça se murmure...**

Nicolas Balmelle. Âgé de 47 ans, le directeur des relations institutionnelles du groupe gardois Bastide Médical (4 000 salariés, CA : 529 M€) est élu vice-président du syndicat professionnel Upsadi (Union des prestataires de santé à domicile indépendants). Avant d'intégrer Bastide Médical, Nicolas Balmelle avait notamment occupé le poste de chef de cabinet du maire de Nîmes, Jean-Paul Fournier. L'Upsadi compte quelque 450 entreprises adhérentes.

<https://www.lalettrem.fr/actualites/ca-se-mumure-87>



# NOMINATION

## Résultats actions de relations presse octobre

MIDI LIBRE

21 octobre 2024

Midi Libre

**Nicolas balmelle (bastide médical) devient vice-président de l'Upsadi**

N icolas balmelle (bas-tide médical) devient vice-président De l'upsadi

L'Upsadi, premier porte-parole des entreprises indépendantes du secteur de la prestation de santé à domicile, mises en difficultés par dix années de baisses tarifaires et une inflation persistante, a décidé de nommer deux vice-présidents pour accompagner son développement. Il s'agit de Nicolas Balmelle, directeur des relations institutionnelles chez Bastide Médical, à Nîmes, et de Kevin Chatard, directeur de PostHop. L'Upsadi représente plus de 450 entreprises de prestations de santé à domicile, dont plus de 95% sont des TPE, PME et grandes structures familiales.



# STOMIE

# Résultats actions de relations presse octobre

## HANDICAP.FR

22 octobre 2024

# handicap.fr

### Rémy conte sa vie avec une stomie pour briser les tabous

100 000 Français vivent avec une stomie digestive ou urinaire, greffée à leur côlon ou leur intestin grêle. En octobre, la Journée mondiale entend briser les tabous et souligner le rôle des soignants à domicile dans l'apprentissage du nouveau corps



« Je parle de ma stomie librement avec mes enfants, mes proches, je réponds à toutes leurs questions. Et je n'ai aucun problème à retourner à la piscine ou à me mettre à nu ». Comme Rémy Lavigne, 79 ans, 100 000 personnes en France vivent avec une stomie urinaire ou digestive. Mais tous n'ont pas une telle facilité à l'exprimer, par crainte du regard de l'autre. Au lendemain de la Journée mondiale dédiée, organisée le 3 octobre 2024, ce retraté au franc-parler rafraîchissant tient à briser l'omerta.

#### Aucun signe avant-coureur

C'est en 2022 que les choses se sont corrodées pour Rémy. « J'étais en train avec ma femme en train de chercher des championnats, et me voilà à devoir trouver un train toutes les deux minutes pour me soulager. C'est à ce moment-là que j'ai commencé à faire des toilettes à la maison. Mes toilettes à la maison sont ensuite devenues sa « deuxième maison ». Sur les conseils de son médecin traitant, il consulte un urologue qui décèle la présence de polypes dans la vessie –comme 70 % des stomes, la sieste est due à un cancer. Après leur retrait, Rémy effectue plusieurs séances d'injections par sondage d'immunothérapie afin de diminuer le risque de récidive. « Peu concluant. Pas d'autres choix que de se délester de sa vessie et de sa prostate.

#### Un train de vie temporairement limité

Le 27 août 2024, c'est la pose d'un sac de type Binder, qui consiste à dévier l'urine vers un segment de l'intestin grêle. Les débuts sont « un peu douloureux ». « J'avais des crampes, ça allait toujours, il y avait l'œdème ». Est-ce que ça va s'améliorer ? « Je sais point cette poche va-t-elle changer ma vie ? ». Ce passionné de randonnée et de voyages craint de ne plus pouvoir courir le monde et surtout les Etats-Unis, son « pays de cœur ». « Tant qu'il est chez nous ça va mal, si tu bouges, c'est compliqué car il y a une pression sur la poche. Il faut faire attention à ne pas faire trop de sport, mais il faut aussi décoller les résultats de course faites par la poche, gros paquet de compresses de gaz ». Il faut tout prévoir, tout anticiper. « Quelques semaines après l'opération, « ma vie est un peu en stand-by ; je n'ai pas beaucoup d'appétit, je suis fatigué et peiné à faire 3 kilomètres à pieds, mais je garde le moral, je ne suis pas au troisième sous-sol », sourit cet éternel optimiste.

#### « L'accompagnement, c'est 50 % du bien-être »

« L'accompagnement, c'est 50 % du moral et du bien-être », estime M. Lavigne, et j'ai eu la chance d'être invité à la conférence de presse de la Journée mondiale de la stomie à Paris, organisée par l'Upsadi, l'Union des infirmières. « Les prestataires de santé à domicile (PSAD) ont également joué un rôle majeur dans sa guérison et l'apprentissage de sa nouvelle vie avec la stomie. « Les infirmières ont pris le temps de

bien m'expliquer comment changer les poches », se félicite-t-il, constatant toutefois que « certaines semblaient peu formées aux stomies urinaires, bien moins répandues que celles dédiées à l'évacuation des selles ».

#### Le rôle majeur de l'infirmière à domicile

Sandrine Lévéque, infirmière à domicile, a rencontré M. Lavigne lorsqu'il était encore à la clinique. « J'ai pu répondre à toutes ces questions et lui expliquer comment nous allons nous coordonner avec son infirmière libérale pour garantir sa sécurité et son bien-être », explique-t-elle. « A son retour chez lui, je lui ai installé son appareillage. Depuis, nous sommes régulièrement en contact par téléphone pour faire le point sur ses besoins. Cela le rassure, d'une part, et me permet d'identifier rapidement une éventuelle problématique, poursuit-elle. Par la suite, le suivi devient mensuel mais les patients, eux, peuvent nous appeler à tout moment. »

#### Démystifier la stomie pour mieux vivre avec

« Une telle modification de l'image corporelle peut être difficile à appréhender, il faut être disponible et à l'écoute et surtout savoir s'adapter », explique cette infirmière spécialisée. En effet, « chaque patient est différent, certains éprouvent de la gêne, d'autres sont très à l'aise et nous montrent volontiers la stomie ». D'autres encore s'interrogent sur les odeurs qu'elle pourrait entraîner, c'est normal, mon rôle consiste à démythifier ce dispositif auprès de chacun d'eux afin de mieux vivre avec ».

#### Les prestations des PSAD mises en péri

« L'accompagnement des personnes stomisées est une mission propre aux PSAD : nous sommes les seuls à nous déplacer chez elles pour les aider à accéder et à acquérir ce nouveau vécu avec ces dispositifs », déclare Didier Dourlet, président de l'Upsadi (Union des prestataires de santé à domicile indépendants). « Malheureusement, sans reconnaissance et sans valorisation réelle de nos prestations, où si la baisse des taux se poursuit, cette qualité de service pourra être mise en péril », alerte-t-il. « Aujourd'hui, face à la crise, prestataires en danger ». Pour changer la donne, il affirme travailler « véritablement à ce que nos expertises et les services rendus en matière de santé puissent davantage reconnu dans les prochaines années ».

#### Des nuits et une vie plus sereines

« Aujourd'hui, c'est mon premier jour en tête-à-tête avec ma stomie, sans infirmière ! », célébre Rémy, se réjouit des avantages que lui offre sa plus fidèle « compagnie ». « Avant, je devais me lever cinq à sept fois par nuit pour aller aux toilettes et, la journée, en cas d'envie pressante, je devais me rendre dans les vingt secondes. » Un jour, alors que je faisais mes courses, je n'ai pas pu me retenir, c'était la panique... », confie-t-il. Je fais désormais des nuits complètes et je suis plus serein. »

#### Plus de sensibilisation sur le cancer de la vessie

Ce qui l'apaiserait encore plus, c'est de libérer la parole sur ce sujet tabou. « Il y a des campagnes sur le cancer du sein, par exemple, mais celui de la vessie personne n'en parle, moi-même je ne savais pas qu'il existait, alors que tout le monde peut y être confronté. » Une sensibilisation à grande échelle permettrait à des personnes qui ont des doutes de consulter rapidement et d'être pris en charge à temps », conclut celui qui espère pouvoir emmener sa stomie outre-Atlantique « asap » (des que possible, en français).

<https://informations.handicap.fr/a-remy-conte-sa-vie-avec-une-stomie-pour-briser-les-tabous-37367.php>

# PLFSS

# Résultats actions de relations presse octobre

LE REVEIL DU MIDI.FR  
28 octobre 2024



Le syndicat UPSADI veut éviter un nouveau coup de rabot lors de la nouvelle loi de finances de la sécurité sociale



Le syndicat UPSADI des prestataires de santé à domicile espère ne pas subir une nouvelle baisse tarifaire dans le cadre de la prochaine loi de finances de la sécurité sociale.

Alors que l'examen du PLFSS (projet de loi de finances de la sécurité sociale) débute ce lundi 28 octobre à l'Assemblée nationale, l'UPSADI (Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants) s'inquiète de subir à nouveau une baisse tarifaire sur les dispositifs médicaux.

"Nous avons subi 10 milliards d'euros de baisse tarifaire sur les dix dernières années. (L'état entend encore abaisser de 200 millions d'euros les remboursements sur les dispositifs médicaux des prestataires de santé à domicile," déclare le vice-président de l'UPSADI Nicolas Balmelle. Les prestataires de santé à domicile en tant que profession réglementée ne peuvent pas non plus répercuter ces baisses de remboursement sur les tarifs de leurs dispositifs médicaux.

"Dans le même temps de ces baisses tarifaires, nous avons également subi une hausse des prix des matières premières et des salaires ces dernières années. Aujourd'hui les PSAD qui sont constitués à 83% de TPE n'ont plus trésorerie et des plans sociaux sont en cours," déclare le vice-président du syndicat.

"Les maladies chroniques type diabète ou apnée du sommeil sont en progression en France mais il n'y a pas d'effet volume positif pour les PSAD en gain de rentabilité contrairement à ce que pourrait penser le gouvernement car nous sommes obligés de acheter du matériel et d'acheter volumes et équipements pour soigner nos malades dans leur établissements. Nous intervenons en première ligne médicale," rappelle Nicolas Balmelle. "Cette politique de baisse des prises en charge de la sécurité sociale est contraire à la volonté politique du virage domiciliaire et à une volonté des patients d'être soignés à leur domicile."

Le syndicat milite pour une rénovation du modèle de régulation du secteur en n'ayant pas une simple vision comptable mais en prenant en compte les économies que la prise en charge au domicile fait faire au système de santé, notamment via une prise en charge en établissements. Et la mise en place d'une régulation sur 3 années afin de donner de la visibilité aux entreprises dans leurs démarches d'investissements notamment.

<https://www.lereveildumidi.fr/so-c%C3%A9-A9-%C3%A9-sant%C3%A9-A9/le-syndicat-upsadi-veut-%C3%A9viter-un-nouveau-coup-de-rabot-lors-de-la-nouvelle-loi-de-finances-de-la-s%C3%A9c%C3%A9urit%C3%A9 sociale>



# NOMINATION

## Résultats actions de relations presse octobre

LA LETTRE M.FR  
30 octobre 2024



**Nicolas Balmelle**

Agé de 47 ans, le directeur des relations institutionnelles du groupe gardois Bastide Médical (4 000 salariés, CA 529M€) est élu vice-président du syndicat professionnelle Upsadi (Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants). Avant d'intégrer Bastide Médical, Nicolas Balmelle avait notamment occupé le poste de chef de cabinet du maire de Nîmes, Jean-Paul Fournier. L'Upsadi compte quelque 450 entreprises adhérentes.

<https://www.lalettrem.fr/actualites/ca-se-mumure-87>



# PLFSS

## Résultats actions de relations presse octobre

### LA VEILLE DES ACTEURS DE LA SANTE.FR 30 octobre 2024



#### PLFSS pour 2025 : quels impacts pour les PSAD ? (Communiqué)

Alors que le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour l'année 2025 est actuellement examiné dans sa version initiale en séance publique – après le rejet par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale – pour un vote le 5 novembre ; que pensent les PSAD et leur représentant l'Upadi ? Quels sont les points marquants du projet de loi qui pourraient impacter les PSAD ?

##### 1 – Le paiement à l'observance : les PSAD déjà engagés depuis 2018

Les PSAD soutiennent le projet présenté à l'article 20 du PLFSS 2025, qui prévoit le développement du paiement à l'observance. À date, les PSAD sont les seuls acteurs déjà expérimentés dans ce système puisque dans le domaine de l'apnée du sommeil et le traitement par PPC, ils sont remunerés en fonction de l'utilisation effective ou traitement par les patients. Les PSAD tiennent à souligner la dimension voulueuse de ce mode de paiement rendu possible par la généralisation du télésuivi : pour les patients, qui sont accueillis et bénéficient d'un suivi de leur traitement ; pour les PSAD qui sont encouragés à être toujours plus pertinents dans leurs missions que pour l'assurance maladie qui ne paye que le juste prix des traitements.

##### 2 – L'enodagement de la pertinence des prescriptions

Si le PLFSS envisage des mesures d'encadrement de prescriptions de dispositifs médicaux, notamment dans le domaine respiratoire, les PSAD tiennent à rappeler qu'ils ne sont en rien responsables des prescriptions. Leur rôle consiste à délivrer et installer les dispositifs prescrits par les professionnels de santé : la prescription, rien que la prescription, mais toute la prescription. L'augmentation des coûts dans ce secteur ne peut en rien leur être imputable.

##### 3 – La lutte contre les déserts médicaux

Les PSAD eux, ont un maillage territorial qui leur permet d'intervenir sur tous les territoires, y compris les plus isolés, et les territoires sensibles. Dans la politique du « aller vers », voulue par le gouvernement, les PSAD sont au cœur du conseil des acteurs clés de la prévention à domicile de par leur disponibilité et leur présence partout en France, et que les services publics peuvent compter sur eux, et sur leur expertise dans le domaine.

##### 4 – Malgré de nouveaux efforts demandés malgré 10 années de baisses tarifaires pour les PSAD

1 milliard d'euros. C'est l'effort consenti par le secteur de la santé à domicile depuis 10 ans, dans un contexte pourtant marqué par l'inflation. Les baisses de prestations de santé, dont plus de 80% sont des TPE et PME, ont été toutes toutes intégrées dans le budget de l'assurance maladie. Cela, le PLFSS 2025, prévoit encore un effort supplémentaire de 200 millions d'euros. Si la profession est prête à contribuer aux nécessaires économies des dépenses de santé de l'Etat, les représentants des PSAD estiment qu'ils ne peuvent pas continuer ces efforts indéfiniment. Ils rappellent qu'une répartition plus équilibrée des efforts budgétaires permettrait de maintenir la qualité de leurs soins sans mettre en péril la santé économique de leurs entreprises. Ils se tiennent prêts à présenter leurs arguments et leurs difficultés aux pouvoirs publics.

L'Upadi, représentant des PSAD, rappelle également la nécessité de reprendre les négociations pour aboutir, enfin, à une réforme de la prise en charge des fauteuils roulants.

<https://toute-la.véille-acteurs-sante.fr/226339/plfss-pour-2025-quels-impacts-pour-les-psad-communiqué/?hilite=upsadi>



# NOMINATION

## Résultats actions de relations presse octobre

**LA GAZETTE DE NIMES**  
31 octobre 2024



7 Nicolas Balmelle nouvelle voix des prestataires de santé



**I**l sera la voix de l'entreprise nîmoise Bastide Médical à l'Upsadi, syndicat des prestataires de santé

à domicile indépendants : Nicolas Balmelle, 47 ans, en devient l'un des deux vice-présidents. Un syndicat qui représente 450 entreprises des métiers de l'assistance respiratoire, de la nutrition-perfusion, de l'insulinothérapie et du maintien à domicile. Nicolas Balmelle, directeur des relations institutionnelles et de la facturation tiers-payant de Bas-

tide depuis avril 2023, est l'ancien chef de cabinet de Jean-Paul Fournier, le maire de Nîmes. Titulaire d'une maîtrise de Sciences politiques de l'université de Montpellier, il fut aussi élu nîmois, ancien directeur de cabinet du maire de Châteaurenard, puis de celui de St-Gilles. François Wiart



# JOURNÉE NATIONALE DU DIABÈTE CORSE

## Résultats actions de relations presse novembre

CORSE NET INFOS.FR  
14 novembre 2024



### Diabète : Les Prestataires de Santé à Domicile, un pilier essentiel pour les patients corses

A l'occasion de la Journée Mondiale du diabète ce 14 novembre, focus sur l'importance grandissante des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) en Corse, où le diabète touche plus de 20 000 personnes et où la pénurie de médecins complique une prise en charge adéquate.



Le diabète en Corse connaît une progression惊人的, avec un nombre de patients en constante augmentation, bien au-delà de la moyenne nationale. Face à cette situation, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), qui interviennent directement à domicile, jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement des patients, notamment dans les zones isolées de l'île où l'accès aux soins reste un défi majeur.

Hervé Courreges, CEO de Corsica Santé, souligne : « En Corse, on constate une prévalence élevée du diabète, ce qui signifie qu'un nombre important de personnes sont atteintes de cette maladie. En conséquence, les PSAD jouent un rôle crucial dans la gestion des soins, se chargeant de suivre les patients et de prendre en charge davantage de patients diabétiques. Cette situation entraîne soit des délais d'attente très longs, soit un risque de surcharge pour les professionnels de santé. La pénurie de médecins, notamment de généralistes et de spécialistes, est un problème majeur, d'autant plus que près de la moitié des communes corses sont classées en désert médical. »

#### Un suivi personnalisé au cœur de l'action des PSAD

Les PSAD, bien que n'étant pas une alternative aux médecins, assurent un suivi personnalisé, en collaboration avec les professionnels de santé. Ils sont particulièrement utiles dans la gestion des patients les plus complexes. Ces prestataires offrent un accompagnement humain indispensable. Dans ce contexte, Corsica Santé et les PSAD jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des patients, en particulier ceux qui bénéficient de traitements complexes comme la pompe à insuline. Nous avons une mission d'accompagnement, en lien avec les prestataires de soins, pour nous assurer que les patients sont bien suivis et pour tenir informés les professionnels de santé des évolutions de l'état des patients, y compris en cas de complications », explique Hervé Courreges.

Les PSAD assurent également la formation des patients et de leurs proches, notamment pour l'utilisation des dispositifs médicaux tels que les pompes à insuline et les capteurs de glycémie. Une prise en charge qui permet non seulement d'adapter le suivi au mieux aux besoins de chaque patient, mais aussi de limiter les risques liés aux variations glycémiques.

#### Des défis supplémentaires en pédiatrie

La situation est encore plus délicate en pédiatrie, avec l'absence de médecins spécialisés en diabetologie pédiatrique sur l'île. Hervé Courreges précise : « Dans le domaine de la pédiatrie, la situation est encore plus complexe. Autrefois, un médecin pédiatre diabetologue était présent en Corse, mais pour des raisons professionnelles, il a dû quitter l'île et partir à Nice. Aujourd'hui, il n'y a plus de médecins spécialisés en diabetologie pédiatrique en Corse. Les enfants diabétiques de l'île doivent donc soit consulter des médecins non spécialisés, soit se rendre à Nice, au CHU de Langval. »

Les déplacements longs et coûteux représentent un véritable frein pour les familles. Les PSAD, en collaboration avec les établissements scolaires, viennent pallier cette absence en formant les personnels éducatifs à la gestion du diabète et en élaborant des Plans d'accueil individualisés (PAI) pour les enfants diabétiques. Ces actions sont cruciales pour permettre aux jeunes patients de suivre une scolarité normale, en toute sécurité.

#### Un million indispensable dans la chaîne de soins

Les PSAD jouent également un rôle de coordination entre les patients, les médecins traitants et les structures hospitalières, garantissant la continuité des soins, notamment grâce à l'installation à domicile de dispositifs médicaux comme les pompes à insuline. Hervé Courreges insiste : « Concrètement, le rôle des PSAD est crucial. Ils assurent un lien essentiel entre les patients, les professionnels de santé et l'hôpital. »

Néanmoins, malgré les efforts des PSAD, la situation reste préoccupante. La pénurie de professionnels de santé et la croissance du nombre de patients nécessitent une réorganisation urgente des soins en Corse. Hervé Courreges plaide pour un développement des centres spécialisés sur l'île : « Pour y répondre, il serait nécessaire de développer davantage de centres spécialisés, notamment pour l'initiation des traitements à la pompe à insuline. »

Actuellement, les patients doivent se rendre sur le continent, à Nice ou Marseille, pour débuter leur traitement avec la pompe à insuline, un parcours complexe et coûteux. Selon lui, « la mise en place de protocoles permettant l'installation de ces dispositifs médicaux en ambulatoire, en collaboration avec l'ARS, offrirait une réponse locale, plus rapide et moins contraignante pour les patients. »

En attendant, les PSAD restent un élément essentiel du système de santé insulaire, apportant une réponse humaine et personnalisée à la gestion d'une maladie de plus en plus fréquente sur l'île.

[https://www.corisenetinfos.corsica/Diabète-Les-Prestataires-de-Santé-a-Domicile-un-pilier-essentiel-pour-les-patients-corses\\_a81338.html](https://www.corisenetinfos.corsica/Diabète-Les-Prestataires-de-Santé-a-Domicile-un-pilier-essentiel-pour-les-patients-corses_a81338.html)

# JOURNÉE NATIONALE DU DIABÈTE CORSE

## Résultats actions de relations presse novembre

France 3 VIA STELLA.FR  
14 novembre 2024



### Diabète en Corse : les chiffres qui inquiètent



A l'occasion de la Journée mondiale du diabète, ce jeudi 14 novembre, l'Agence régionale de santé de Corse nous a dévoilé les chiffres concernant la Corse. Et ces derniers ont de quoi inquiéter : plus de 20 000 personnes sont touchées par cette pathologie aujourd'hui dans l'Ile. Avec, notamment, de plus en plus de jeunes.

Ce 14 novembre, c'est la Journée mondiale du diabète.

A cette occasion, l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse nous a livré les chiffres-clés concernant la Corse, issus du système national des données de santé (SNDI). Et le constat est sans appel : la pathologie est en progression constante dans l'Ile. Pour rappel, le diabète est une maladie chronique, qui se caractérise par un taux élevé de sucre dans le sang, entraînant des complications et un surcharge des sucres apportés par l'alimentation. Cela se traduit par un taux de glucose dans le sang élevé.

Le diabète est considéré par les autorités sanitaires comme "un important problème de santé publique", en raison de "l'augmentation de sa prévalence due au vieillissement de la population et à l'augmentation de l'obésité et des comportements sédentaires, de ses conséquences sur la vie quotidienne", détaille l'ARS de Corse.

20 460

C'est le nombre de patients insulaires et de diabète en Corse.

90 % d'entre eux sont concernés par un diabète de type 2.

Il existe trois types de diabète : le diabète de type 1, dû à une absence de sécrétion d'insuline par le pancréas et type 2, dû à une mauvaise utilisation de l'insuline par les cellules de l'organisme.

Le premier survient le plus souvent chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte. Il est beaucoup moins fréquent que le diabète de type 2, qui se déclare en général après l'âge de 20 ans, même s'il peut parfois apparaître dès l'adolescience, surtout en présence d'un surpoids.

6,66 %

C'est le taux de prévalence du diabète en Corse.

La prévalence est le nombre de cas de maladies enregistrées pour une population déterminée. Cela englobe aussi bien les nouveaux cas que les anciens cas.

En clair, cela signifie que 6,66 % de la population insulaire est concernée par le diabète. Un chiffre supérieur à la prévalence nationale, qui est de 6,13 %.

17 288

C'est le nombre de patients en affection de longue durée (ALD) pour diabète en 2022 en Corse. Selon la définition de l'Assurance maladie, l'ALD concerne une pathologie "dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé".

Le diabète est l'ALD la plus représentée en Corse, avec 18 % des ALD.

8

En l'absence de centre initiateur pour la prise en charge du diabète en Corse, certains patients insulaires doivent se rendre sur le continent jusqu'à 6 fois par an.

C'est le constat dressé par l'agence de santé à domicile de Corse qui, par le biais de la structure Corsica Santé, agit sur tout le territoire pour accompagner les malades atteints de pathologie nécessitant un accompagnement et un suivi sur le long cours.

Un appui d'autant plus important que le territoire ne compte plus que 10 médecins spécialistes pour 10 000 patients.

"Plusieurs centaines d'enfants vivent avec un diabète de type 1 et l'absence de pédiatres endocrinologues sur l'île affecte leur suivi médical", ajoute Corsica Santé.

### "En progression constante"

A la lumière de ces chiffres, le constat est inquiétant. "Le diabète est en progression constante sur notre territoire, particulièrement chez les hommes, les jeunes de moins de 20 ans et les personnes âgées de plus de 80 ans", analyse l'ARS.

Façà à cette recrudescence, les autorités sanitaires invitent au dépistage : "C'est souvent lors d'un examen prescrit par le cardiologue qu'on va découvrir qu'on est atteint de diabète de type 2. C'est pourquoi nous insistons aussi sur la nécessité de faire un bilan sanguin chaque année. La mesure de la glycémie est un bon indicateur."

Un salon des diabétiques se tiendra le 23 novembre prochain à Ponticello. Organisé par l'association Les Diabétiques de Corse - AFD20 avec le soutien de l'ARS, cette journée d'information et de prévention est ouverte aux professionnels et au grand public. Objectif : "Permettre aux premiers d'être accompagnés dans la prise en charge de leurs patients et à tous de mieux comprendre cette maladie".

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/diabete-en-corse-les-chiffres-qui-inquiètent-3059977.html>

# JOURNEE NATIONALE DU DIABETE CORSE

## Résultats actions de relations presse novembre

FRANCE 3 VIA STELLA - CORSICA PRIMA & CORSICA SERA  
14 novembre 2024 à 12h et à 19h



Reportage au sein de l'agence Corsica Santé à l'occasion de la Journée Nationale du diabète (14/11/2024), Sylvain Lepri, infirmier conseil diabète pour Corsica Santé, membre de l'Upsadi, explique ses missions auprès des patients diabétique.



# JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTE A DOMICILE

## Résultats actions de relations presse novembre

LA VEILLE DES ACTEURS DE LA SANTE.FR  
26 novembre 2024



### Journée nationale de la santé à domicile

La Journée nationale de la santé à domicile est célébrée chaque année en France le 28 novembre. Lancée par la Fédération des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), qui souhaitait valoriser les métiers assurant le suivi des patients à domicile et souligner le rôle essentiel des prestataires dans la continuité des soins entre l'hôpital et le domicile, elle se déroule sous le patronage du ministère de la Santé.

À noter que la santé à domicile représente aujourd'hui un enjeu majeur pour le système de santé français, avec plus de 4 millions de patients bénéficiant chaque année des services des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD).

Comme le rappelle l'UPSADI, ces derniers interviennent dans 4 domaines essentiels : le diabète, le maintien à domicile, la nutrition et perfusion, ainsi que les pathologies respiratoires. Grâce à des technologies médicales de pointe, mises à disposition sur prescription et remboursées par l'Assurance Maladie, les PSAD contribuent activement à la lutte contre les déserts médicaux tout en assurant une prise en charge de qualité, directement au domicile des patients.

« Cependant, les récentes propositions du PLFSS 2025 mettent la profession en péril, en modifiant les conditions de financement et en réduisant l'accès aux ressources nécessaires pour garantir cette prise en charge essentielle », pointe l'Union.

<https://toute-la.veille-acteurs-sante.fr/227002/journee-nationale-de-la-sante-a-domicile-2/?hilite=upsadi>



# JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTE A DOMICILE

## Résultats actions de relations presse novembre

RISKASSUR.FR

27 novembre 2024



RiskAssur : votre magazine professionnel des risques et des assurances depuis 1994



### Journée de la santé à domicile : Une date clé pour mettre fin aux idées reçues sur le secteur

La prestation de santé à domicile : une profession essentielle aux professionnels de santé, indispensable aux patients

Paris, le 27 novembre 2024 - Peu connus du grand public et pourtant victimes de nombreuses idées reçues qui les desservent, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) veulent mettre fin à ces fausses représentations en cette journée de la santé à domicile.

Ils répondent en effet aux attentes des patients qui plaident la prise en charge des soins à domicile (79% face à la perte d'autonomie liée à l'âge ; 73% pour la fin de vie ; 65% face à une maladie chronique) et aux besoins des professionnels de santé à qui ils libèrent du temps de soin.

Expertises, qualifications, services rendus à la population, rôles aux cotés des professionnels de santé, place dans le système de santé d'aujourd'hui et de demain : il est temps de rendre justice à une profession aux multiples facettes qui revendique la clarification de son statut, et la reconnaissance de ses compétences.

NON, les PSAD n'aspirent pas à être reconnus comme des professionnels de santé

- Mais souhaitent être reconnus comme un maillon essentiel dans le parcours de santé à domicile.

Ils travaillent en complémentarité avec les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville, au plus près des patients et assurent également des astreintes 24h/24, 7 jours/7, y compris dans les départs médicaux. Les PSAD assurent une coordination essentielle en amont et en aval de la prise en charge à domicile pour assurer l'efficacité des traitements. Cette reconnaissance doit permettre de clarifier leur rôle et de contribuer à la réforme du système de santé nécessaire pour assurer les besoins de santé des années à venir.

« En agissant comme intermédiaires entre le domicile du patient et le médecin prescripteur, les PSAD exercent un rôle essentiel de coordination, permettant de libérer du temps médical aux soignants, ce qui est bienvenu dans le contexte actuel de crise du système de santé et d'une démographie médicale déclinante. Les Pouvoirs publics attendent du secteur des soignants de qualité : la montée en compétence de notre secteur est significative, notamment, devant à travers une certification HAS rendue obligatoire à toutes les entreprises. Nous attendons à présent, en contrepartie, la reconnaissance formelle des Autorités de Santé, qui nous avait été promise à plusieurs reprises, notamment lors de la pandémie de Covid au cours de laquelle les PSAD ont su démontrer leur caractère essentiel et complémentaire aux autres acteurs du sein du système de santé », explique Nathalie Creveux, déléguée générale de l'Upsadi.

NON, les Prestataires de Santé à Domicile ne sont pas sous-qualifiés

- Les PSAD ne sont pas de simples livreurs mais de véritables experts des dispositifs médical, dont les technologies sont en perpétuelle évolution.
- Parmi les 33 000 salariés des PSAD, 6500 sont des professionnels de santé (infirmiers, pharmaciens, diététiciens...) qui ont les mêmes diplômes et les mêmes compétences que leurs collègues soignants, tout en ayant développé des expertises un peu différentes.
- Les collaborateurs non professionnels de santé sont formés de manière continue pour développer une forte expertise technique et les compétences indispensables à l'accompagnement des patients. Ils disposent prochainement d'un certificat de qualification qui reflète pleinement de leurs compétences, tandis que des diplômes universitaires commencent à voir le jour.

« Les prestataires de santé à domicile ont l'expertise aussi fine des dispositifs médicaux, que ce soit pour pouvoir répondre aux besoins spécifiques de chaque patient, pour assurer leur maintenance ou pour suivre les innovations et nouveaux technologies. Cette expertise permet d'ailleurs à certains de nos adhérents de prendre le virage de l'économie circulaire et de la remise en bon état d'usage des dispositifs en fin de vie », ajoute Nathalie Creveux, déléguée générale de l'Upsadi.

NON, la prestation de santé à domicile et l'Hospitalisation à Domicile, ce n'est pas la même chose, elles sont complémentaires

- Les deux ne sont pas en concurrence, mais répondent à une gradation de niveaux de prise en charge : si les missions sont assez similaires, visant à permettre aux patients de poursuivre leurs traitements à domicile, le domaine d'intervention et les organisations des PSAD et de l'HAD diffèrent.
- Les Prestataires de Santé à Domicile participent à la prise en charge à domicile de nombreux traitements sans le concours de l'HAD (perfusions intraveineuses, nutrition artificielle, assistance respiratoire...), tandis qu'il existe des protocoles et pathologies plus complexes que seule l'HAD peut gérer (traitements de cancérologie, des malades sous chimiothérapie, grossesses à risque, etc.).
- Dans certains autres cas, les PSAD sont aussi sollicités en sous-traitance par l'HAD afin d'exploiter leur expertise et leur maîtrise des différents dispositifs médicaux.

NON, les PSAD ne sont pas les gagnants de la démographie

- Dans le métier de l'humanitaire comme celui des PSAD, les économies d'échelle n'existent pas. Or les PSAD prennent en charge à domicile un nombre croissant de patients, en raison du vieillissement de la population, du développement des maladies chroniques mais aussi au virage domiciliaire. Mais prendre en charge davantage de patients nécessite d'augmenter les effectifs, tandis que les pouvoirs publics se contentent parfois de faire évoluer la rémunération des prestataires sans tenir compte de l'effort fourni pour assurer le « cioè à domicile ». Le montant de la rémunération de la prestation de santé à domicile par l'Assurance maladie, ne cesse ainsi de diminuer. Les PSAD se retrouvent, par conséquent pris en jeu entre une augmentation constante de leurs charges et une baisse continue de leurs revenus par patient : situation intenable pour les entrepreneurs.

« Nous devons être rémunérés suffisamment pour le pertinence de notre travail, puisque nous répondons aux besoins des patients, de plus en plus nombreux, tout en étant à la merci de malgérer la pression hospitalière. Mais l'effet de cassure entre une inflation des chiffres et une baisse des tarifs est dévastateur pour l'équilibre des entreprises que nous représentons. Si nous voulons préserver les milliers d'emplois non délocalisables qu'elles représentent, mais aussi continuer d'assurer la même qualité de prestations pour les patients, sans distinction et sur des territoires où nous sommes les seuls à continuer d'intervenir, il faut agir

[https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu\\_auto.php?adr=2711241515](https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2711241515)



VPH

# Résultats actions de relations presse décembre

## LA VEILLE DES ACTEURS DE LA SANTE.FR 3 décembre 2024



Prise en charge intégrale des fauteuils roulants par l'Assurance maladie : les prestataires de santé à domicile soutiennent l'aboutissement rapide de la réforme mais mettent en garde contre les effets d'annonce (Communiqué)

Ils exigent des engagements du gouvernement afin que la réforme ne se fasse pas aux dépens des principaux intéressés et des acteurs économiques

Un an après l'annonce du Président de la République promettant la prise en charge intégrale par l'Assurance Maladie de tous les modèles de fauteuils roulants et alors que le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un dispositif correspondant, les organisations de santé à domicile (PSAD / PSDM) saluent cette ambition nationale qui constitue un véritable acte de justice sociale. Après plusieurs années de discussions, elles partagent l'urgence d'aboutir dans l'intérêt des usagers. Toutefois, les organisations de prestataires (FEDEPSAD, UPSADI, UNPDM) pointent les fragilités du projet, tout au plan budgétaire qu'organisational, qui risquent de compromettre la mise en œuvre de cette ambition.

Au moins 100 millions d'euros manquent à la promesse d'une accessibilité universelle...

Pour financer le remboursement intégral par l'assurance maladie dans un contexte budgétaire tendu, le Gouvernement a choisi de renoncer certains financements. Il prévoit ainsi de ponctionner 100 M€ au budget de 142 M€ actuellement dédié à la prise en charge de la location de fauteuils roulants – soit une coupe de 71 % – pour le réaffecter à l'achat. Or, la location de fauteuils roulants ne répond pas au même besoin. Cette formule est privilégiée pour les personnes en perte d'autonomie, notamment aînées, ainsi que les enfants souffrant de pathologies évolutives. Ces derniers verront alors les durées de location se réduire tandis que la charge financière sera massivement transférée aux organismes complémentaires, appelés alors à assumer 65 % du remboursement contre 16% aujourd'hui.

Une redistribution qui, en fine, pèserait directement sur les usagers concernés en alourdisant leurs dépenses personnelles mais également sur les acteurs économiques dont une grande partie serait donc fatiguée à cesser leur activité. Un tel scénario réduirait le maillage territorial des entreprises et privilerierait les personnes d'un service de proximité.

Le sous-dimensionnement du financement nécessaire à l'application de la promesse présidentielle ne permettrait pas de rémunérer les prestataires en charge de l'accompagnement des usagers et les prestations nécessaires à la délivrance de ces dispositifs : réinsertion de l'usager (consultation, à la définition de la région, adaptation du fauteuil, formation à son utilisation, maintenance, réparation, etc.). La rémunération prévue pour ces prestations est en effet très nettement inférieure à leur coût de revient, lorsqu'il n'est pas prévu qu'elles soient réalisées sans la moindre rémunération !

En privant les prestataires de santé à domicile d'une rémunération suffisante pour la réalisation des prestations, le projet de réformes les placera dans l'impossibilité d'assumer le service fondamental destiné aux personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap. Il en va de la préservation de milliers d'emplois non délocalisables des entreprises de prestation sur qui repose la mise en œuvre de la réforme sur tout le territoire.

... et une accessibilité universelle également mise en question par l'articulation du projet

Afin de garantir le remboursement intégral des fauteuils roulants, les pouvoirs publics souhaitent imposer des prix limites de vente. Or, parce qu'ils ne sont pas toujours bien calibrés, et avec des catégories trop larges, les seuils envisagés auraient en réalité pour conséquence de rendre inaccessibles près de 40 % des fauteuils et options disponibles aujourd'hui.

Ce plafonnement, aveugle aux réalités des besoins, exclurait inévitablement les modèles intégrant des configurations spécifiques, pourtant indispensables aux patients les plus vulnérables. Une telle mesure, loin de favoriser l'égalité, constituerait un véritable renoncement à l'ambition de garantir chacun un équipement adapté, sacrifiant les plus fragiles au nom d'une logique purement comptable.

En définitive, les mesures envisagées pour concrétiser l'ambition d'un accès universel aux fauteuils roulants, loin de corriger les inégalités, risquent en l'état d'en créer de nouvelles. Une telle promesse ne peut être tenue qu'à condition de lui accorder les moyens à la mesure des enjeux. Elle ne peut se faire aux dépens des personnes en perte d'autonomie ni aux dépens de la survie des entreprises et de la sauvegarde d'emplois de proximité.

Aussi, parce qu'ils connaissent parfaitement les dispositifs et interviennent au plus près des personnes tout au long du processus d'acquisition du fauteuil roulant, les prestataires :

- Réaffirment leur engagement pour aboutir à une solution permettant au Gouvernement de tenir ses promesses dans l'intérêt des personnes sans laisser qui que ce soit sur le bord de la route.
- Réitèrent leur demande de reprise de travaux concertés avant la fin de l'année, dans un calendrier de travail ambitieux et serré devant permettre d'aboutir à un dispositif finalisé respectueux des intérêts des personnes, des finances publiques et des acteurs économiques dès le premier trimestre 2025.

<https://toute-la-veille-acteurs-sante.fr/227335/prise-en-charge-integrale-des-fauteuils-roulants-par-lassurance-maladie-les-prestataires-de-sante-a-domicile-soutiennent-laboutissement-rapide-de-la-reforme-mais-mettent-en-jeu/?hilite=upsadi>



# SANTE A DOMICILE

## Résultats actions de relations presse décembre

TOP SANTE

4 décembre 2024

NOS  
EXPERTS



**KEVIN CHATARD**  
et **NATHALIE CREVEUX**

porte-parole  
de l'Union des  
prestataires de santé  
à domicile  
indépendants  
(Upsadi).



TOP  
**Santé**

65  
%

DES FRANÇAIS  
SOUHAITENT  
POUVOIR BÉNÉFICIER  
DE SOINS À DOMICILE  
PLUTÔT QU'À  
L'HÔPITAL EN CAS  
DE MALADIE  
CHRONIQUE.  
Source : étude  
OpinionWay pour la  
FEDEPSAD et l'Upsadi  
(avril 2024).

**L**a population vieillit, les maladies chroniques augmentent, et l'offre médicale dans certains territoires diminue. Assurément, les arguments en faveur de la santé à domicile sont nombreux. Lorsque la pathologie s'y prête, c'est une alternative bénéfique aux patients, notamment pour leur moral. « Environ 4 millions de patients bénéficient chaque année d'une prise en charge à domicile. Et 154 000 personnes nécessitant une prise en charge plus complexe ont expérimenté en 2020 une réelle hospitalisation à domicile, selon la Drees », note Nathalie Creveux, porte-parole de l'Upsadi. Les besoins sont très variés. La preuve par 5.

### 2 Pour une nutrition artificielle

Quand une personne ne peut plus s'alimenter par voie orale, ou ne mange pas suffisamment par rapport à ses besoins, la nutrition artificielle permet de lui apporter tous les nutriments (protéines, glucides, lipides, vitamines, minéraux et eau) dont son organisme a besoin pour bien fonctionner. Les indications sont nombreuses. « En oncologie, la nutrition artificielle fait partie des soins de support, illustre Kevin Chatard. Autre indication, les patients qui ont eu un cancer ORL et/ou des brûlures de l'œsophage et qui ne peuvent plus s'alimenter correctement. » Le traitement est mis en route à l'hôpital. Dès que le patient rentre chez lui, un prestataire de santé à domicile (infirmier ou diététicien) lui apporte tout le matériel nécessaire, forme l'infirmier libéral à l'administration du traitement et effectue le suivi de celui-ci. Il pourra aussi répondre à toutes les questions du patient, et assurer un lien avec le médecin prescripteur.

### 1 Après une opération chirurgicale

« Si la douleur a longtemps été le parent pauvre de la médecine, ce n'est plus le cas », assure Kevin Chatard, également porte-parole de l'Upsadi. « En postopératoire, elle est désormais bien mieux prise en charge. C'est d'ailleurs ce qui a permis de prendre le virage de la chirurgie ambulatoire. » Après une pose de prothèse de hanche, ou une intervention sur les ligaments croisés du genou, par exemple, le patient pourra rentrer rapidement chez lui, le jour même de l'opération. À condition, bien sûr, que son état le permette, que la douleur soit bien tolérée, qu'il réussisse à se lever et à se recoucher

### 3 En cas de handicap

Le poids des années, ou les conséquences d'une maladie (Parkinson, AVC...) peuvent entraîner l'apparition d'un handicap moteur. Continuer à vivre à domicile est alors possible, à condition de se faire aider. Par exemple, pour le choix d'un fauteuil roulant, tout sauf anodin. « Si les essais par l'usager et les prises de mesure sont indispensables, il est également important de voir l'environnement de la personne, pour lui proposer le produit le plus adapté à son mode de vie et à l'évolutivité ou non de son état. Comme pour une voiture, il y a de multiples options », note Nathalie Creveux. Si besoin, de nombreux professionnels de santé peuvent se déplacer à domicile : infirmier, kinésithérapeute,



# DOTATION

## Résultats actions de relations presse décembre

ASH.fr

9 décembre 2024



### Combien les syndicats et organisations patronales du secteur social ont-ils touché en 2023 ?

Article réservé aux abonnés

Partie de : 3002.2024 - Dernière mise à jour : 05.12.2024 - Voir : Accès dédié - Lecture : 3 min.



Dialogue social Accès Nommez UDES Synergie

Le fonds de financement du dialogue social vient de rendre son rapport annuel. Revue de détail des dotations effectuées aux syndicats d'employeurs et de salariés du domaine assainissement, sanitaire, social et médico-social ou relevant du champ de l'économie sociale et solidaire.

148,1 millions d'euros. C'est le total des ressources reportées en 2023 par l'Association de gestion du fonds partenaire national (AGFPN) aux organisations patronales et syndicales - tous secteurs confondus - au titre de leur participation au partenariat (gestion d'organismes paritaires, contribution au dialogue social, etc.) Au total, les organisations d'employeurs se





## Articles à paraître

# Articles à paraître

## Autres articles à paraître



### NUTRITION ET ENDOCRINOLOGIE

Interview réalisée en début d'année, parution reportée à plusieurs reprises  
Encore à paraître



### AEF

A paraître à la suite de l'échange avec Nathalie Creveux au sujet de l'actualité de la réforme VPH

